

**PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE
PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE
PREFECTURE DE LA VENDEE
PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME**

**RAPPORT
D'ENQUETE PUBLIQUE
concernant :**

**Le projet de création d'un
PARC NATUREL MARIN
sur l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais**

ANNEXE N° 2-2

**VERIFICATION DE L'AFFICHAGE DE L'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DANS LES COMMUNES**

(Classement alphabétique des communes pour chacun des trois départements)

Date du rapport : 23 novembre 2011.

**Le projet de création d'un
PARC NATUREL MARIN
sur l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais**

**2-2-1-VERIFICATION DE L’AFFICHAGE DE L’AVIS
D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES DE :
CHARENTE MARITIME**

Date du rapport : 23 novembre 2011.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : ANGOULINS Visitée par G.KALDI

Date de la vérification : 9/08/2011

Personne rencontrée à la Mairie : La personne de L'accueil

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? Panneau mairie plus panneau déroulant

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : OUI Quand. ? Le 26/07/2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? J'ai effectué une lecture commentée du document rappelant les consignes ; la personne de l'accueil a pris des notes pour la personne qui suit ce type de dossier.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ? Les personnes pourront consulter les documents dans la Salle du conseil

Commentaires concernant l'affichage : L'avis d'enquête figure sur le panneau d'affichage devant la mairie. Un panneau déroulant reprend les annonces municipales.

Commentaires complémentaires éventuels : La personne rencontrée montré sa bonne volonté pour que les consignes soient transmises dans les meilleures conditions.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNE**

Commune de : **ARCES (17) Visitée par F. GERVOIS.**

Date de la vérification : Le mardi 16 août à 16h00.

Personne rencontrée à la Mairie : Mr. Jean-Paul ROY, Adjoint au Maire et Mme DUVER, Secrétaire.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? NON.

L'affichage a lieu en un seul endroit, sur la porte d'entrée de la mairie. L'affiche AAMP était également exposée à côté de l'avis d'enquête.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI. Quand ? Semaine 31.

Questions éventuelles au sujet du dossier ?

Le dossier est d'excellente qualité selon Mr. ROY, qui demande si la mairie pourra le conserver à la clôture de l'enquête ? La question posée à Mme MALLET, Préfecture 17, a fait l'objet d'une réponse positive.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Les documents seront consultés par le public dans une pièce à côté du secrétariat, sous le contrôle de celui-ci.

Commentaires concernant l'affichage :

La commune dispose d'un site web sur lequel l'information relative à l'enquête publique va être portée.

Commentaires complémentaires éventuels :

Mr ROY est favorable au projet, il pense qu'il n'y aura pas beaucoup d'observations. il n'y a pas de pêcheurs dans la commune, seulement quelques propriétaires de carrelets.

Les recommandations relatives à l'enregistrement des courriers destinés à la commission d'enquête ont été faites et les documents le concernant remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **ARS EN RE (17) N°3** **visitée par Bernard MISSIAEN**

Date de la vérification : 17 août 2011

Personne rencontrée à la mairie : Madame HARAIDEAU, responsable du service de l’urbanisme

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage : non

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés : oui le 26 juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier :

Aucune

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre :

A partir de l’accueil, le public sera dirigé vers le service de l’Urbanisme où le dossier et le registre pourront être consultés.

Permanence du commissaire enquêteur le 7 septembre 2011 : dans un bâtiment annexe, à proximité de la mairie. Ai demandé la mise en place d’un fléchage sinon les personnes seront guidées par l’accueil de la mairie.

Commentaire concernant l’affichage :

Affichage uniquement à l’extérieur de la mairie – ai demandé la possibilité d’un deuxième point d’affichage au port.

La mairie a également mis en place à la vue du public l’affiche de l’Agence des aires marines reçue par Internet (affiche agrandie et plastifiée)

Commentaires complémentaires éventuels :

Aucun

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : ARVERT Visitée par G.KALDI

Date de la vérification : 10/08/2011

Personne rencontrée à la Mairie : Secrétaire

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? NON

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : OUI Quand ? Le 26/07/2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Nous avons procédé à une lecture commentée de la fiche avec la secrétaire afin de lever toute ambiguïté.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ? Le public pourra consulter les documents sur le projet de Parc Naturel Marin Bureau dans le hall de la mairie

Commentaires concernant l'affichage : L'avis d'enquête est sur le panneau d'affichage de la mairie, bien en vue.

Commentaires complémentaires éventuels : La secrétaire a bien recadré les particularités de l'organisation de l'enquête

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **AYTRE (17) visitée par : F. GERVOIS.**

Date de la vérification : mardi 9 août 2011 à 9h30.

Personne rencontrée à la Mairie : Mr SAUTEREAU, à l'accueil du Service Urbanisme jusqu'au : 19/08, Mme TROUVE, Chef de Sce, avec laquelle j'avais rendez-vous, s'étant absentée, les informations lui seront transmises.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? OUI voir ci-joint, il existe au total onze panneaux d'affichage dans la commune tous utilisés pour l'avis d'enquête.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ? Semaine 31

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Aucune

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Le public sera accueilli au Service Urbanisme et pourra consulter le dossier et le registre dans une salle de réunion à proximité et sous le contrôle de l'accueil.

Commentaires concernant l'affichage :

J'ai vérifié que l'affichage était bien effectué sur tous les panneaux de la commune.

Commentaires complémentaires éventuels

La mairie dispose d'un site internet, j'ai demandé que l'annonce de l'enquête publique y soit Inscrite ainsi que sur le panneau électronique de la ville. Cette diffusion aura lieu à partir de la semaine 33.

Les recommandations relatives à l'enregistrement des courriers destinés à la commission d'enquête ont été faites et les documents le concernant remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **BARZAN (17)** Visitée par : **F. GERVOIS**

Date de la vérification : lundi 08 août 2011 à 14h30, et, mardi 16 août à 10h00

Personnes rencontrées à la Mairie : Le 08 : Mme MONEL, secrétaire.

Le 16 : Robert MAIGRE, Maire.

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? : NON . Le seul affichage est à l’extérieur de la mairie.

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : OUI quand ? Semaine 31.

Questions éventuelles au sujet du dossier ?

Mr. Le Maire n’est pas très favorable à ce projet qui lui semble faire double emploi avec le SMIDDEST (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l’Estuaire de la Gironde).

Mr. MAIGRE souhaite faire agrandir le port et aimerait que le Parc Naturel Marin puisse attribuer des subventions.

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

Le public sera accueilli dans le secrétariat pour consulter les documents.

Commentaires concernant l’affichage :

J’ai demandé que les 2 pages A4, de l’avis d’enquête soient mieux positionnées sur le tableau d’affichage protégé par un vitrage, pour pouvoir être lues par le public.

Commentaires complémentaires éventuels :

Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers destinés à la commission d’enquête ont été faites et les documents le concernant remis au secrétariat le 08.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **BOURCEFRANC LE CHAPUS (17) N° 7** visitée par : **M SAINT-AMAND.**

Date de la vérification : **mercredi 10 août 2011**

Personne rencontrée à la Mairie : **Mme PARIS responsable du service Urbanisme**

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? **OUI : deux panneaux à la mairie
(intérieur et extérieur) et deux autres au marché et à l’église**

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? **OUI .quand. ? le 26/07/2011**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? **NEANT**

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

Dans la salle du conseil municipal

Commentaires concernant l’affichage :

J’ai vérifié la présence de l’affichage à l’extérieur et à l’intérieur de la mairie

Commentaires complémentaires éventuels :

L’enquête publique sera mentionnée sur le site internet de la commune

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : BREUILLET Visitée par G.KALDI

Date de la vérification : 11/08/2011

Personne rencontrée à la Mairie : Madame AVARD-Directrice générale des services

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? NON

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : OUI Quand ? Le 26/07/2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Me AVARD avec laquelle j'avais pris rendez-vous par téléphone, a pris connaissance du document « réception du courrier » ; nous avons ainsi bien fixé les recommandations pour le retour du registre d'enquête et des courriers.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ? Le public pourra consulter les documents le registre et les courriers dans le hall : une partie suffisamment spacieuse sera dédiée à ce besoin.

Commentaires concernant l'affichage : les affiches concernant l'enquête sur le Parc naturel marin sont apposées à l'extérieur (panneau d'affichage municipal) ainsi qu'à l'intérieur de la mairie.

Commentaires complémentaires éventuels : La directrice générale des services s'est montrée très disponible et soucieuse de mettre en place les conditions nécessaires à la réussite de l'enquête publique.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : CHAILLEVETTE Visitée par G.KALDI

Date de la vérification : 11/08/2011

Personne rencontrée à la Mairie : La Secrétaire de Mairie

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? NON

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI Quand ? 26/07/2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Une lecture des consignes commentée a été effectuée en insistant en particulier sur les photocopies des courriers.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ? L'accueil du public se fera dans le hall de la Mairie.

Commentaires concernant l'affichage : L'avis figure sur le panneau de la Mairie.

Commentaires complémentaires éventuels : L'entretien a été très constructif.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **CHARRON (17)**

visitée par : E. BENUS.

Date de la vérification : Jeudi 18 août 2011.

Personne rencontrée à la Mairie :

- Mme MIGOUT Sylviane, Adjoint Administratif.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ?

Affichage fait sur panneaux extérieurs en mairie.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ? Le 26/07/11.

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Néant.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Consultation en salle des mariages (salle basse de la mairie), avec remise et restitution en mains propres.

Commentaires concernant l'affichage :

Une grande affiche sera apposée sur la porte de la mairie.

Commentaires complémentaires éventuels

Les documents de la Mission Pertuis – Gironde ont bien été reçus en mairie.

Les consignes de traitement du courrier (pour la commission d'enquête) ont également été vérifiées.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **CHATELAILLON PLAGES (17) N°11** visitée par : **M SAINT-AMAND.**

Date de la vérification : **jeudi 11 août 2011**

Personne rencontrée à la Mairie : **Mme ELOY, assistante du Directeur Technique, remplaçant Mr POUTET responsable des affaires littorales, en congés**

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? **NON l'affichage étant uniquement fait à la mairie**

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? **OUI quand ? le 26/07/2011**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : **NEANT**

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Accueil du public dans la salle du Conseil Municipal pour les deux permanences

Commentaires concernant l'affichage :

J'ai vérifié que l'affichage légal était bien présent à la mairie

Commentaires complémentaires éventuels :

Lors de mon appel préalable concernant ma visite, Mme ELOY m'a informé, après recherche dans les services, que le dossier d'enquête publique n'était pas parvenu à la mairie (« peut-être était il dans le bureau du maire »). J'ai donc demandé au service de la Préfecture 17 (Mme SINGER), d'en faire parvenir un exemplaire supplémentaire.

Lors de ma 1ère permanence du 29/08/2011, j'ai constaté que cela avait été fait...le 1^{er} dossier ayant été retrouvé depuis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **CHENAC SAINT SEURIN d’UZET (17)** **Visitée par : F. GERVOIS**

Date de la vérification : 08 août 2011 à 15h30.

Personne rencontrée à la Mairie Mme Anne Marie MOREAU, Maire.

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? NON

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés OUI quand. ? Semaine 31

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Aucune

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

Le public sera accueilli par le secrétariat, la consultation du dossier et la rédaction d’observations se feront dans la salle de réunion du conseil municipal, en face du secrétariat.

La secrétaire veillera à ce que le dossier et le registre soient rendus complets.

La secrétaire en titre est actuellement en congés, elle sera à son poste pendant l’enquête.

Commentaires concernant l’affichage :

L’affichage de l’avis d’enquête n’était pas fait à mon arrivée. Il est fait ensuite par Mme le Maire qui photocopie les deux pages A4 de l’avis sur une seule page format A3 de couleur verte pour attirer l’attention du public.

Le seul point d’affichage est situé à la mairie. Les panneaux d’affichage des mairies sont souvent très chargés.

Commentaires complémentaires éventuels

Mme le Maire trouve que la zone maritime définie pour le projet de parc naturel marin est trop grande.

Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers destinés à la commission d’enquête ont été faites et les documents le concernant remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **DOLUS D’OLERON (17) N° 13** visitée par : **M SAINT-AMAND.**

Date de la vérification : **mardi 09 août 2011**

Personne rencontrée à la Mairie : **Mr JEAN Directeur des Services et Mme**

VISONNEAU chargée du suivi du projet de PNM

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? **OUI. Outre l’affichage à la mairie (panneaux intérieurs et extérieurs) l’arrêté a été affiché sur 10 autres panneaux réservés à l’affichage administratif répartis sur le territoire de la commune**

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? **OUI quand. ? le 26/07/2011**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? :**NEANT**

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

Le dossier sera consultable par le public dans une pièce dédiée au projet. Le dossier a été mis à disposition du public dès le 9 août 2011.

Commentaires concernant l’affichage : **NEANT. J’ai cependant vérifié que l’affichage était bien présent tant à l’intérieur qu’à l’extérieur de la mairie**

Commentaires complémentaires éventuels : **la commune dispose d’un site web sur lequel l’information concernant l’enquête publique pour le PNM a déjà été mentionnée. De l’avis du DGS, il ne faut pas s’attendre a recevoir beaucoup d’observations du public. Seuls les professionnels de la mer devraient s’exprimer.**

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : ECHILLAIS (17) N° 14 visitée par Bernard MISSIAEN

Date de la vérification : 9 août 2011

Personne rencontrée à la mairie : Madame MARCHESSEAU, chargée de l'accueil

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage : non

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés : oui fin juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier :

Aucune

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre :

Le dossier et le registre d'enquête publique seront mis à la disposition du public après demande au fonctionnaire de mairie présent. Il pourra les consulter en toute liberté dans une salle particulière.

Commentaire concernant l'affichage :

Panneaux d'affichage à l'extérieur de la mairie et cinq autres lieux d'affichage municipal.

Commentaires complémentaires éventuels :

Aucun (maire et directeur général des services absents).

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **ESNANDES (17)**

visitée par : E. BENUS.

Date de la vérification : Jeudi 18 août 2011.

Personne rencontrée à la Mairie :

- Mme CARTAU de RONNE Flora, comptable de la mairie ;
- Mr le garde-champêtre principal HERVOCHON Boris.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ?

- Affichage fait en mairie.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ? Le 26/07/11.

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Néant.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Prise en compte du dossier et du registre à l'accueil et restitution avec contrôle des pièces.

Commentaires concernant l'affichage :

- 10 panneaux autres que celui de la mairie sur lesquels les avis ont été affichés.

Commentaires complémentaires éventuels

Les documents de la Mission Pertuis – Gironde n'étant pas arrivés, 1 photocopie a été faite pour la mairie.

Les consignes de traitement du courrier (pour la commission d'enquête) ont également été vérifiées.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : ETAULES Visitée par G.KALDI-

Date de la vérification : 10/08/2011

Personne rencontrée à la Mairie : La secrétaire de Mairie

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? NON

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : OUI Quand. ? 26/07/2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Une lecture commune avec la secrétaire a été effectuée pour lever d'éventuelles ambiguïtés en ce qui concerne notamment les photocopies des courriers et l'envoi final du 23 septembre 2011.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ? Le public sera reçu à la « Borne d'accueil » et dans une salle (à déterminer) si besoin.

Commentaires concernant l'affichage : L'avis d'enquête figure sur le panneau d'affichage de la Mairie, ainsi qu'à l'intérieur facile à identifier.

Commentaires complémentaires éventuels : la secrétaire est une personne connaissant bien les modalités de l'enquête publique.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : FLOIRAC (17). Visitée par Jean REMBERT

Date de la vérification : Mardi 9 Août 2011 à 10 heures 30

Personne rencontrée à la Mairie : Mr LAVERGNE, Maire de Floirac

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? : Non se le procurer.

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : Oui Quand : 26 Juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : Néant

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ? : Documents consultables en Mairie, (secrétariat) aux jours et heures d’ouverture au public.

Commentaires concernant l’affichage : L’avis d’enquête publique est affiché sur un panneau apposé sur le mur de façade, de chaque côté de la porte d’entrée à la mairie. Très visible.

Commentaires complémentaires éventuels : Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers destinés à la commission d’enquête ont été réunies par le commissaire enquêteur et les documents nécessaires remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **FOURAS (17) N° 18** **visitée par Bernard MISSIAEN**

Date de la vérification : 11 août 2011

Personne rencontrée à la mairie : Monsieur VIOLLEAU, directeur général des services

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage : non

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés : oui fin juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier :

Aucune

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre :

La personne désirant consulter le dossier et/ou porter des observations sur le registre, se présente à l'accueil. Elle sera dirigée vers le service de l'Urbanisme (Madame MARTINE) chargée de suivre ce dossier.

Commentaire concernant l'affichage :

Affichage en mairie et sur huit panneaux dans la commune

Commentaires complémentaires éventuels :

Aucun

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **HIERS BROUAGE (17) N°19** visitée par : **M SAINT-AMAND.**

Date de la vérification : **mercredi 10 août 2011**

Personne rencontrée à la Mairie : **Mme DRIGLIA SG**

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? **NON uniquement à la mairie**

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? **OUI quand. ? Le 26/07/2011**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? **NEANT**

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

A l'accueil

Commentaires concernant l'affichage :

J'ai vérifié la présence de l'affichage à la mairie

Commentaires complémentaires éventuels :

L'enquête publique sera mentionnée dans le bulletin d'informations municipales

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : ILE d’AIX (17) N° 20 visitée par **Bernard MISSIAEN**

Date de la vérification : 11 août 2011

Personne rencontrée à la mairie : Messieurs VURNET (Maire), POISSON (conseiller municipal, délégué à la mer), BERNIARD (conseiller municipal), RAGOT (secrétaire de mairie)

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage : non

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés : oui fin juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier :

Monsieur POISSON, s’est inquiété de savoir si parmi les membres de la Commission d’enquête, il y a avait des « spécialistes » de la mer.

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre :

Le public pourra consulter le dossier et/ou porter des observations sur le registre dans le secrétariat de la mairie (vaste salle).

Commentaire concernant l’affichage :

Affichage sur mur extérieur à proximité de la mairie (panneau d’affichage de la mairie). Ai demandé qu’il le soit également au port.

Commentaires complémentaires éventuels :

Les personnes présentes ont évoqué une possible opposition au projet de la part des professionnels de la mer et des pêcheurs à pied.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **LA BREE LES BAINS (17) N° 21** visitée par : **M SAINT-AMAND.**

Date de la vérification : **mardi 09 août 2011**

Personne rencontrée à la Mairie : **Mme VIAUD SG.**

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? **OUI la mairie et trois panneaux
d’affichage sur la commune**

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? **OUI quand. ? le 26 juillet 2011**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? **:NEANT**

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

A l’accueil

Commentaires concernant l’affichage :

J’ai vérifié la présence de l’affichage à la mairie

Commentaires complémentaires éventuels :

**A priori cette enquête publique ne semble pas retenir l’attention de la population à
l’exception des familles de pêcheurs professionnels**

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : LA COUARDE-sur-MER (17) N° 22 visitée par Bernard MISSIAEN

Date de la vérification : 18 août 2011

Personne rencontrée à la mairie : Monsieur RAYTON (Maire), Madame COPPIN (directrice générale des services) et Monsieur TOINEL (collaborateur)

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage : non

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés : oui fin juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier :

Aucune

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre :

Dossier et registre consultables dans une pièce à proximité de l'accueil.

Commentaire concernant l'affichage :

Un seul point d'affichage : mur extérieur de la mairie

Commentaires complémentaires éventuels :

La mairie a reçu affiche et petits dépliants de l'Agence des aires marines qui ont été mis à la vue et à la disposition du public.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : LA FLOTTE (17) N° 23 visitée par Bernard MISSIAEN

Date de la vérification : 18 août 2011

Personne rencontrée à la mairie : Madame BONNAUD, directrice générale des services

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage : non

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés : oui fin juillet 2011 – un 2^{ème} dossier reçu (sans registre d'enquête)

Questions éventuelles au sujet du dossier :

Aucune

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre :

Dossier et registre consultables dans salle d'accueil du public (vaste pièce permettant un « isolement »)

Commentaire concernant l'affichage :

Mur extérieur de la mairie – place du Marché et Port

Commentaires complémentaires éventuels :

Mis à la vue du public ou à sa disposition de l'affiche et des petits dépliants reçus de l'Agence des aires marines.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNE**

Commune de : **LA ROCHELLE (17) Visitée par** : F. GERVOIS.

Date de la vérification : mardi 09 août à 11h00.

Personne rencontrée à la Mairie : Mme B. MORIN, chargée de l'enquête au Service Urbanisme.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ?

La commune dispose au total de quatre points d'affichage : le premier au n° 3 rue de la Grille, en face de l'Hôtel de Ville, le second à la mairie annexe : quartier Mireuil, 2^e square de la Passerelle, le troisième à la mairie annexe : quartier Laleu, 21 rue de la Muse et le quatrième : à la mairie annexe : quartier Villeneuve-les-Salines, 28 avenue Billaud-Varenes.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI. : Quand. ? Semaine 31.

Questions éventuelles au sujet du dossier ?

Accueil plutôt favorable du projet. Le dossier est de bonne qualité.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre :

Le public sera reçu dans un petit bureau à côté et sous le contrôle de Mme MORIN.

Commentaires concernant l'affichage :

L'affichage a été réalisé correctement aux quatre lieux d'affichage.

Commentaires complémentaires éventuels :

Les recommandations relatives à l'enregistrement des courriers destinés à la commission d'enquête ont été faites et les documents le concernant remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNE**

Commune de : **LA TREMBLADE (17) Visitée par : F. GERVOIS**

Date de la vérification : vendredi 12 août à 14h00.

Personne rencontrée à la Mairie : Mme ROULEAU, Service Technique.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? NON .

Les lieux où l'avis d'enquête a été affiché ont été pointés sur un plan de la ville par Mme ROULEAU, qui m'a remis ce plan (cf. pages suivantes, points rouges sur les plans).

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI Quand. ? Semaine 31.

Questions éventuelles au sujet du dossier ?

A ce jour le dossier n'a pas encore été examiné par les élus.

La mairie de La TREMBLADE a reçu par mail, une affiche d'information relative au projet et à l'enquête publique ainsi qu'un dépliant.

modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Le public sera reçu par la personne de l'accueil de la mairie, la consultation des documents aura lieu dans la salle de réunion à côté de l'accueil sous le contrôle de l'accueil. Mme ROULEAU supervisera la consultation des documents et du registre.

Commentaires concernant l'affichage :

L'affichage a été réalisé correctement partout. Notons que la mairie dispose de deux points d'affichage, l'un à l'intérieur des locaux du Service Technique et l'autre à l'extérieur de la mairie.

Commentaires complémentaires éventuels :

Mme ROULEAU va demander que l'annonce de l'enquête publique soit indiquée sur le site internet officiel de la commune. Les recommandations relatives à l'enregistrement des courriers destinés à la commission d'enquête ont été faites et les documents le concernant remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : LE BOIS PLAGE-EN-RE (17) N° 26 visitée par Bernard MISSIAEN

Date de la vérification : 18 août 2011

Personne rencontrée à la mairie : Mesdames ANDRIEUX et BORDAS-GARBANI, secrétaires de mairie

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage : non

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés : oui fin juillet 2011 – un 2^{ème} dossier reçu le 18 août 2011 (sans registre d’enquête)

Questions éventuelles au sujet du dossier :

Aucune

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre :

Dossier et registre consultables à l’accueil

Commentaire concernant l’affichage :

Affichage unique à l’extérieur de la mairie

Commentaires complémentaires éventuels :

Aucun

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : CHATEAU D OLERON Visitée par G.KALDI

Date de la vérification : 10/08/2011

Personne rencontrée à la Mairie : Personne de l'accueil

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? NON

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : OUI Quand. ? 27/07/2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? NON, mais cette commune accueille une permanence et si des questions restaient en suspens, le commissaire enquêteur y répondrait.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ? Un bureau, face à l'accueil du public, sera réservé à l'accueil du public et du commissaire enquêteur.

Commentaires concernant l'affichage : L'avis d'enquête figure sur le panneau d'affichage devant la Mairie

Commentaires complémentaires éventuels : L'accueil s'est limité à une prise de rendez-vous pour la permanence.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **LE GRAND VILLAGE PLAGE (17) N° 28** visitée par : **M SAINT-AMAND.**

Date de la vérification : **mercredi 10 août 2011**

Personne rencontrée à la Mairie : **Mlle MELLONI SG**

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? **NON un seul site à la mairie en deux exemplaires (intérieur et extérieur)**

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? **OUI quand. ? le 26/07/2011**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? **NEANT**

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

Le dossier sera consultable par le public à l’accueil

Commentaires concernant l’affichage :

J’ai vérifié les deux panneaux d’affichage et la présence de l’arrêté

Commentaires complémentaires éventuels :

Il est prévu de mentionner cette enquête publique sur le site internet de la commune

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : LE GUA Visitée par G.KALDI

Date de la vérification : 11/08/2011

Personne rencontrée à la Mairie : La personne de l'accueil et la secrétaire de Mairie

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? NON

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : OUI Quand ? Le 26/07/2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Le policier municipal est venu rejoindre les secrétaires et l'entretien s'est déroulé autour des consignes concernant l'enquête ainsi que sur les missions du commissaire enquêteur et comment devenir enquêteur.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ? Une salle dans la mairie sera mise à disposition du public.

Commentaires concernant l'affichage : L'avis a été affiché sur le Panneau d'affichage municipal devant la Mairie.

Commentaires complémentaires éventuels : Les personnes rencontrées étaient très intéressées par l'enquête publique « en général ».

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **L’EGUILLE (17) N° 30** visitée par : **M SAINT-AMAND.**

Date de la vérification : **jeudi 18 août 2011**

Personne rencontrée à la Mairie : **Mr GUILLAUD Maire en présence de la personne chargée de l’accueil.**

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? **OUI Deux à la mairie (intérieur et extérieur) plus un affichage au port**

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? **OUI .quand. ? le 26/07/2011**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? **NEANT**

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

A l’accueil ou en salle du conseil municipal fonction des disponibilités du moment

Commentaires concernant l’affichage :

La commune disposant d’un site internet, il y sera mentionné la réalisation de l’enquête publique du PNM

Commentaires complémentaires éventuels :

Il y a un port de pêche actif sur la commune et le monde professionnel marin est très sensibilisé à la réalisation de l’enquête publique (le vice-président de l’association des professionnels charentais de la pêche réside à l’Eguille). Un projet de moratoire sur la pêche de certaine espèces semblent même se dessiner (l’interdiction temporaire de la pêche concernerait, outre les pêcheurs charentais, les professionnels des autres départements...et des autres pays qui viennent pêcher dans les eaux charentaises...)

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **LES MATHES (17) N°31** visitée par : **M SAINT-AMAND.**

Date de la vérification : **jeudi 18 août 2011**

Personne rencontrée à la Mairie : **Mme PRINCE Accueil mairie**

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? **NON Uniquement affichage
extérieur à la mairie**

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? **OUI quand. ? le 26/07/2011**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? **NEANT**

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

Dossier consultable à l’accueil

Commentaires concernant l’affichage :

J’ai vérifié que l’arrêté était bien affiché à l’extérieur de la mairie

Commentaires complémentaires éventuels :

Le responsable du projet, Mr FRADIN est en congés (de retour le 22/08/2011).

Reçu par la chargée de l’accueil, aucun autre personnel n’étant à priori présent (ou disponible). Cette personne ne connaît pas le plan d’affichage ni les lieux concernés.

Il n’y aurait pas de site internet d’après Mme PRINCE. Après vérification il y en a deux (un communal et un office de tourisme)

J’ai remis un jeu de dépliants et l’affiche du PNM. Mme PRINCE s’est contentée d’écouter les différentes recommandations sans prendre aucunes notes.

Visiblement pas du tout concernée par l’enquête publique.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : PORTES EN RE (17) N° 32 visitée par Bernard MISSIAEN

Date de la vérification : 17 août 2011

Personne rencontrée à la mairie : Messieurs BELLOUARD (conseiller municipal chargé des espaces naturels) et VILDIER, secrétaire de mairie

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage : non

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés : oui fin juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier :

Aucune

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre :

Dossier disponible à l’accueil

Commentaire concernant l’affichage :

Quatre points d’affichage répartis dans la commune, tous consultables de l’extérieur

Commentaires complémentaires éventuels :

Aucun

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : L HOUMEAU Visitée par G.KALDI

Date de la vérification : Le09/08/2011

Personne rencontrée à la Mairie : La Secrétaire de Mairie

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? NON

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : OUI Quand. ? 26/07/2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Aucune question n'a été posée ; la personne rencontrée a bien enregistré les consignes proposées.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre : Le public pourra disposer de la salle des mariages.

Commentaires concernant l'affichage : l'avis d'enquête figure sur le panneau d'affichage municipal

Commentaires complémentaires éventuels : les personnes présentes n'étant pas habituellement en charge d'enquête publique, m'ont assuré de transmettre l'information et ont pris note des personnes ressources à contacter.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : LOIX (17) N° 34 **visitée par Bernard MISSIAEN**

Date de la vérification : 17 août 2011

Personne rencontrée à la mairie : Madame BOIJOUX, responsable administratif de la mairie

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage : non

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés : oui le 26 juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier :

Aucune

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre :

Dossier sera consultable dans la salle du Conseil municipal

Commentaire concernant l’affichage :

Affichage extérieur sur mur de la mairie. Un deuxième affichage avait été fait au port mais les intempéries l’ont détérioré.

Commentaires complémentaires éventuels :

Aucun

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : MARENNES Visitée par G.KALDI

Date de la vérification : 10/08/2011

Personne rencontrée à la Mairie : La personne en charge des enquêtes

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? NON

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI Quand ? 26/07/2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Une lecture des consignes a été effectuée avec la responsable et l’organisation des photocopies et des envois après le 22 septembre ont été précisés.

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ? Les personnes souhaitant consulter le dossier d’enquête et les pièces s’y référant pourront le faire dans la salle de réunion de la Mairie.

Commentaires concernant l’affichage : l’avis d’enquête est sur le panneau municipal ainsi qu’à l’intérieur de la Mairie.

Commentaires complémentaires éventuels : Madame SIMON a été très soucieuse de vérifier si nous étions bien en phase quant à la lecture des préconisations concernant l’enquête.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **MARSILLY (17)**

visitée par : E. BENUS.

Date de la vérification : Jeudi 18 août 2011.

Personne rencontrée à la Mairie :

- Mme BERLUREAU Martine, Adjoint Administratif ;
- Mr ARZALIER Sébastien, Directeur Général des Services.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ?

L'affichage en mairie a été réalisé, ainsi que sur 3 autres panneaux.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ? Le 26/07/11.

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Néant.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Retrait du dossier à l'accueil pour consultation en salle du Conseil Municipal, avec restitution et contrôle

Par le personnel de la mairie.

Commentaires concernant l'affichage :

3 autres panneaux sur la commune vont faire l'objet d'affichages supplémentaires.

Commentaires complémentaires éventuels

Les documents de la Mission Pertuis – Gironde ont bien été reçus en mairie.

Les consignes de traitement du courrier (pour la commission d'enquête) ont également été vérifiées.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNE**

Commune de : **MESCHERS SUR GIRONDE (17). Visitée par F. GERVOIS.**

Date de la vérification : Le mardi 16 août à 14h30.

Personne rencontrée à la Mairie : Mr. PENOT, premier Adjoint au Maire. Ainsi que la Secrétaire.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? NON

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : OUI Quand. ? semaine 31

Questions éventuelles au sujet du dossier ?

Pas de question au sujet du dossier, les élus sont très sollicités pendant cette période touristique et le temps a manqué pour se plonger dans le dossier.

Sur le principe du parc naturel marin, Mr PENOT est tout à fait favorable.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

La Secrétaire, présente à l'entretien, chargée de l'accueil à la mairie, recevra le public et contrôlera la consultation des documents, elle est bien consciente de l'importance de cette tâche pour l'enquête.

Commentaires concernant l'affichage :

L'affichage a été effectué dans le hall d'accueil de la mairie, je l'ai vérifié.

Commentaires complémentaires éventuels :

L'utilisation du site web de la mairie pour informer le public de l'enquête ainsi que l'utilisation du panneau

Lumineux de la commune seront effectives à partir du 22 août.

Les recommandations relatives à l'enregistrement des courriers destinés à la commission d'enquête ont été

faites et les documents le concernant remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de **MOËZE (17)** **visitée par : F. GERVOIS**

Date de la vérification : vendredi 12 août 2011 à 16h00

Personne rencontrée à la Mairie : Mr Norbert RAGOT, Maire.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? NON,

l'affichage a lieu sur un ensemble de tableaux vitrés, en face de la mairie. Il n'y a que ce point d'affichage

dans la commune.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI. .quand ? : Semaine 31

Questions éventuelles au sujet du dossier ?

Aucune, le Maire a participé aux réunions du comité de concertation les 09 mai et 20 juin 2011. Il pense

qu'il n'y aura pas beaucoup d'observations. Il y a deux ostréiculteurs dans la commune.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Le Maire va faire modifier la disposition du local « accueil » à la mairie afin que la secrétaire puisse contrôler

la consultation du dossier et l'utilisation du registre.

Commentaires concernant l'affichage

L'affichage est correctement effectué.

Commentaires complémentaires éventuels

Les recommandations relatives à l'enregistrement des courriers destinés à la commission d'enquête ont été

faites et les documents le concernant remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **MORNAC SUR SEUDRE (17) N° 39** visitée par : **M SAINT-AMAND.**

Date de la vérification : **jeudi 18 août 2011**

Personne rencontrée à la Mairie : **Mme COURTIN chargée de l’accueil**

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? **OUI sur cinq panneaux répartis sur la commune dont un à la mairie à l’extérieur**

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? **OUI quand. ? le 26/07/2011**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? **NEANT**

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

Dossier consultable à l’accueil

Commentaires concernant l’affichage : **j’ai vérifié que l’affichage était bien présent.**

Commentaires complémentaires éventuels : **Mme DAROS, responsable du dossier absente. Reçu conjointement par le responsable de la police municipale (chargé de l’affichage). J’ai remis l’affiche du PNM et un jeu de dépliants.**

La commune possède un site internet où sera mentionnée l’enquête publique.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : MORTAGNE SUR GIRONDE (17). Visitée par Jean REMBERT

Date de la vérification : Mardi 9 Août 2011 à 10 heures

Personne rencontrée à la Mairie : Mr FRESSIGNE Théodore, Adjoint au Maire

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? : Non se le procurer.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : Oui Quand : 26 Juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : Néant

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ? : Documents consultables en Mairie, aux jours et heures d'ouverture au public (secrétariat).

Commentaires concernant l'affichage : Avis d'enquête publique affiché sur un panneau situé à l'entrée de la Mairie. Très visible.

Commentaires complémentaires éventuels : L'annonce de l'enquête publique a également été réalisée via le site internet de la Mairie. Les recommandations relatives à l'enregistrement des courriers destinés à la commission d'enquête ont été faites par le commissaire enquêteur et les documents nécessaires remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **NIEULLE SUR SEUDRE (17) N° 41** visitée par : **M SAINT-AMAND.**

Date de la vérification : **mardi 16 août 2011**

Personne rencontrée à la Mairie : **Mme JARRIAULT Secrétaire de mairie**

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? **NON Un seul panneau intérieur**

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? **OUI .quand. ? le 26/07/2011**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? **NEANT**

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

**Au guichet d'accueil en mairie et dans la salle du conseil municipal lors de la
permanence du commissaire enquêteur**

Commentaires concernant l'affichage :

**Après vérification de l'affichage à l'intérieur de la mairie, j'ai demandé que le même
affichage soit fait à l'extérieur de la mairie sur les panneaux existants (pas d'autre
panneaux en dehors de la mairie)**

Commentaires complémentaires éventuels :

**La commune n'a pas de site internet (seulement la Communauté de Communes). La
commune a en outre informé chaque foyer de la commune (par envoi d'une
information) du déroulement de l'enquête publique.**

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **NIEUL-SUR-MER (17)**

visitée par : E. BENUS.

Date de la vérification : Jeudi 18 août 2011.

Personne rencontrée à la Mairie :

- Mme DEFFIEAU Marie-Georges, secrétaire des Services Techniques.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ?

L'affichage en mairie a bien été réalisé.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ? Le 26/07/11.

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Néant.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Consultation à l'accueil des Services Techniques, en présence du personnel de la mairie.

Commentaires concernant l'affichage :

- Néant -

Commentaires complémentaires éventuels

Les documents de la Mission Pertuis – Gironde n'étant pas arrivés, 1 photocopie a été faite pour la mairie.

Les consignes de traitement du courrier (pour la commission d'enquête) ont également été vérifiées.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **PORT DES BARQUES (17) N° 43** visitée par : **M SAINT-AMAND.**

Date de la vérification : **jeudi 11 août 2011**

Personne rencontrée à la Mairie : **Mr LARRIEU Secrétaire Général**

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? **NON seulement à la mairie (un panneau)**

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? **OUI .quand. ? le 26/07/2011**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? **NEANT**

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

A l’accueil

Commentaires concernant l’affichage :

J’ai vérifié la présence de l’affichage

Commentaires complémentaires éventuels : **NEANT**

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : RIVEDOUX-PLAGE (17) N° 44 visitée par Bernard MISSIAEN

Date de la vérification : 18 août 2011

Personne rencontrée à la mairie : Messieurs RAFFARIN (Maire) et OLIVIER (conseiller municipal délégué au port) et deux adjoints administratifs qui sont chargés de suivre ce dossier

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage : non

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés : oui fin juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier :

Aucune – ont été évoquées les modalités de l'enquête publique

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre :

Dossier et registre accessibles dans la salle de réunion du conseil municipal

Commentaire concernant l'affichage :

Trois points d'affichage répartis dans la commune, visibles de l'extérieur : mairie, port et poste

Commentaires complémentaires éventuels :

Affiche et petits dépliants de l'Agence des aires marines mis à la vue et à la disposition du public.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : ROCHEFORT N° 45 visitée par Bernard MISSIAEN

Date de la vérification : 9 août 2011

Personne rencontrée à la mairie : Messieurs MILLOUR (Directeur général des services) et BAILLY (Directeur administration général) + autre personne

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage : oui - joint

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés : oui fin juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier :

Aucune

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre :

Le dossier et le registre seront accessibles dans le service de l'urbanisme : la personne en fera la demande à l'accueil et sera dirigée vers ce service.

Commentaire concernant l'affichage :

Affichage en mairie le 29 juillet 2011 et dans six autres lieux (club nautique – stade nautique – AMR Alliance – port de plaisance – port de commerce – Ligue pour la protection des oiseaux).

Commentaires complémentaires éventuels :

Aucun

PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES

Commune de : ROYAN (17). Visitée par Jean REMBERT

Date de la vérification : Mardi 9 Août 2011 à 9 heures

Personne rencontrée à la Mairie : Mr THOMAS, Secrétaire Général

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? : Oui (ci-joint)

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : Oui Quand : 26 Juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : Néant

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ? : Ces documents seront à la disposition du public au secrétariat général et à l’accueil du public aux jours et heures d’ouverture de la mairie.

Commentaires concernant l’affichage : 9 lieux d’affichage (cf. liste des lieux d’affichage). A noter qu’en ce qui concerne les panneaux d’affichage, situés à l’intérieur de la mairie dans le hall d’accueil, ils sont utilisés pour l’affichage des avis d’enquête publique ainsi qu’à des informations de toute nature.

Commentaires complémentaires éventuels : L’annonce de l’enquête publique a également été réalisée via le site internet de la Mairie. Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers destinés à la commission d’enquête ont été faites par le commissaire enquêteur et les documents nécessaires remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES (17) N° 47 visitée par Bernard MISSIAEN

Date de la vérification : 17 août 2011

Personne rencontrée à la mairie : Madame ALLIZARD, chargée de l'accueil

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage : non

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés : oui début août 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier :

Aucune

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre :

Dossier disponible à l'accueil

Commentaire concernant l'affichage :

Affichage en mairie et sur 5 panneaux répartis dans la commune

Commentaires complémentaires éventuels :

Aucun

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **SAINT DENIS D’OLERON (17) N° 48** visitée par : **M SAINT-AMAND.**

Date de la vérification : **mardi 09 août 2011**

Personne rencontrée à la Mairie : **Mme DESILVESTRE SG**

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? **OUI uniquement à la mairie en deux endroits (intérieur et extérieur) dont un en format A3**

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? **OUI .quand. ? le 26/0/2011**

Questions éventuelles au sujet du dossier ?: **NEANT**

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

Dossier consultable par le public à l’accueil

Commentaires concernant l’affichage : **J’ai vérifié que l’affichage était bien présent aux endroits indiqués**

Commentaires complémentaires éventuels :

A priori cette enquête ne soulèvera que peu ou pas d’intérêt de la part du public. Ceci d’autant plus que plusieurs enquêtes publiques se télescopent engendrant un phénomène de « ras le bol » (le PNM entraînant une « couche supplémentaire sur un mille feuilles déjà bien chargé » !)

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : SAINT DIZANT DU GUA (17). Visitée par Jean REMBERT

Date de la vérification : Mardi 9 Août 2011 à 14 heures

Personne rencontrée à la Mairie : Mr BOIREAU, Maire de St Dizant du Gua

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? : Non se le procurer.

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : Oui Quand : 26 Juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : Néant

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ? : Consultation au secrétariat de la mairie aux jours et heures d’ouverture au public.

Commentaires concernant l’affichage : L’avis d’enquête publique est affiché sur des panneaux très visibles situés à l’entrée de la Mairie, de chaque côté de la porte principale d’entrée.

Commentaires complémentaires éventuels : L’annonce de l’enquête publique a également été réalisée via le site internet de la Mairie. Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers destinés à la commission d’enquête ont été faites par le commissaire enquêteur et les documents nécessaires remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **SAINTE-MARIE-DE-RE (17) N° 50** **visitée par Bernard MISSIAEN**

Date de la vérification : 18 août 2011

Personne rencontrée à la mairie : Madame VERGNON, maire

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage : non

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés : oui fin juillet 2011 – un deuxième dossier (sans registre d’enquête) reçu le 17 août 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier :

Aucune – ont été évoquées les modalités de la procédure d’enquête publique

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre :

Dossier accessible près de l’accueil du public (petite table mise à la disposition des personnes)

Commentaire concernant l’affichage :

Affichage sur mur extérieur de la mairie

Enquête signalée sur le Web de la commune

Commentaires complémentaires éventuels :

Affiche et petits dépliants de l’Agence des aires marines mis à la vue et à la disposition du public

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : SAINT FORT SUR GIRONDE (17). Visitée par Jean REMBERT

Date de la vérification : Mardi 9 Août 2011 à 11 heures 45

Personne rencontrée à la Mairie : Mr GERVREAU, Maire de St Fort sur Gironde

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? : Non se le procurer.

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : Oui Quand : 26 Juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : Néant

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ? : Consultation au secrétariat de la mairie aux jours et heures d’ouverture au public.

Commentaires concernant l’affichage : L’avis d’enquête publique est affiché sur un panneau apposé sur le mur de façade à gauche de la porte d’entrée de la mairie. Très visible

Commentaires complémentaires éventuels : L’annonce de l’enquête publique a également été réalisée via le site internet de la Mairie. Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers destinés à la commission d’enquête ont été faites par le commissaire enquêteur et les documents nécessaires remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : SAINT FROULT Visitée par G.KALDI

Date de la vérification : Le 09/08/2011

Personne rencontrée à la Mairie : La Secrétaire de Mairie

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? NON

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI Quand ? 26/07/2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? J'ai effectué une Lecture commentée du document sur les consignes avec la secrétaire afin de lever d'éventuelles difficultés.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ? Le public pourra disposer du bureau du secrétariat et éventuellement de la salle du conseil

Commentaires concernant l'affichage : L'avis d'enquête est sur le Panneau de la Mairie

Commentaires complémentaires éventuels : La secrétaire a bien pris note des consignes

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : St GEORGES DE DIDONNE Visitée par G.KALDI

Date de la vérification : 11/08/2011

Personne rencontrée à la Mairie : M.MATHE responsable du service environnement

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? NON

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : OUI Quand ? Le 26/07/2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? M.MATHE m’a rappelé pour des précisions sur l’envoi des courriers et du registre après le 22 septembre 2011, notamment l’adresse de La Préfecture.

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ? L’accueil se fera par le secrétariat et les personnes qui le souhaiteront disposeront d’un bureau.

Commentaires concernant l’affichage : Le panneau d’affichage de la mairie : le document est au milieu de toutes les annonces officielles et ce panneau municipal est situé sur le côté du bâtiment ce qui, de fait, le soustrait aux personnes entrant par l’entrée principale.

Commentaires complémentaires éventuels : Le commissaire enquêteur était attendu ; les documents prêts et le responsable rencontré intéressé.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **SAINT GEORGES D’OLERON (17) N° 54** visitée par : **M SAINT-AMAND.**

Date de la vérification : **mardi 09 août 2011**

Personne rencontrée à la Mairie : **Mr DENIZIOT DGS**

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? **OUI L’affichage a été fait à la mairie
ainsi que sur 7 hameaux aux endroits réservés à l’affichage officiel municipal**

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? **OUI .quand. ? le 26 juillet 2011**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? **NEANT.**

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

Le dossier sera consultable par le public à l’accueil

Commentaires concernant l’affichage :

J’ai vérifié que l’affichage était bien fait à la mairie

Commentaires complémentaires éventuels :

La commune s’attend a recevoir des observations de la part d’une association de

Pêcheurs de loisir (pêche à pieds) virulente

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : SAINT-HIPPOLYTE N° 55 visitée par Bernard MISSIAEN

Date de la vérification : 9 août 2011

Personne rencontrée à la mairie : 1^{er} adjoint au maire et secrétaire de mairie

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage : non

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés : fin juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier :

Aucune

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre :

Le dossier et le registre d'enquête publique seront disponibles dans une salle particulière

Commentaire concernant l'affichage :

Affichage extérieur à la mairie et deux autres points d'affichage (place de l'Ecole et carrefour de la Pointe)

Commentaires complémentaires éventuels :

Premier adjoint signale que les pêcheurs à pied craignent, à terme, une interdiction à pouvoir s'adonner à leur activité.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : SAINT JUST LUZAC Visitée par G.KALDI

Date de la vérification : 10/08/2011

Personne rencontrée à la Mairie : La secrétaire de Mairie

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? NON

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI Quand ? 25/07/2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Non ; les consignes ont semblé claires et conformes aux pratiques habituelles de la mairie pour les enquêtes publiques.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ? Les personnes pourront s'installer dans la salle du conseil.

Commentaires concernant l'affichage : L'avis d'enquête figure sur le panneau d'affichage devant la mairie

Commentaires complémentaires éventuels : Il n'y a pas eu de questions particulières

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **SAINT LAURENT DE LA PREE (17) N° 57** visitée par : **M SAINT-AMAND.**

Date de la vérification : **jeudi 11 août 2011**

Personne rencontrée à la Mairie : **Mme MELLE Secrétaire de mairie**

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? **NON** **Seuls deux panneaux**
(intérieurs et extérieurs) sont affectés à l'affichage légal en mairie

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? **OUI** quand ? **le 26/07/2011**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : **NEANT...**

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

A l'accueil

Commentaires concernant l'affichage :

J'ai vérifié que les panneaux cités étaient bien présents

Commentaires complémentaires éventuels :

La responsable du dossier (Mme X) était absente lors de mon passage.

L'information concernant l'enquête publique du PNM sera également mentionnée sur le « blog » communal (« en état de marche »)

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : SAINT-MARTIN DE RE (17) N° 58 visitée par Bernard MISSIAEN

Date de la vérification : 17 août 2011

Personne rencontrée à la mairie : Madame POIRIER, responsable du service de l’Urbanisme et chargée de suivre cette enquête publique

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage : non

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés : oui fin juillet 2011 – Un 2^{ème} dossier (sans registre d’enquête) est arrivé le 17 août 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier :

Aucune

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre :

A partir de l’accueil, le public sera dirigé vers le service de l’Urbanisme où le dossier et le registre d’enquête pourront être consultés. La permanence du commissaire enquêteur se fera au même endroit.

Commentaire concernant l’affichage :

Affichage seulement sur le mur extérieur de la mairie. Ai demandé au minimum un deuxième affichage au port.

Commentaires complémentaires éventuels :

Mairie a reçu également affiche et petits dépliants de l’Agence des aires marines.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de: **SAINT NAZAIRE SUR CHARENTE (17) N° 59** visitée par : **M SAINT-AMAND.**

Date de la vérification : **jeudi 11 août 2011**

Personne rencontrée à la Mairie : **Mme VIAUD Secrétaire Générale**

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? **OUI ainsi que huit lieux dits**

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? **OUI quand. ? le 26/07/2011**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? **NEANT**

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

Au secrétariat

Commentaires concernant l’affichage :

J’ai vérifié la présence de l’affichage de l’arrêté en mairie

Commentaires complémentaires éventuels :

Pas d’information complémentaire sur le « blog » municipal celui-ci étant « en état d’abandon »

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : SAINT PALAIS SUR MER Visitée par G.KALDI

Date de la vérification : 11/08/2011

Personne rencontrée à la Mairie : Me BIARDEAU Responsable du service urbanisme

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? NON

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : OUI Quand. ? Le 26/07/ 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Madame BIARDEAU m'a fait savoir que l'enregistrement du courrier mairie se fait par internet, d'où la difficulté pour en faire des doubles. Ceci étant ce système est une garantie de ne pas égarer la moindre pièce.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ? L'accueil se fera dans le hall de la mairie pour consulter les documents ; ceux qui le souhaiteront pourront utiliser la salle du conseil.

Commentaires concernant l'affichage : L'avis d'enquête est sur le panneau d'affichage officiel de la mairie L'annonce est également reprise sur des panneaux lumineux déroulants dédiés aux annonces festives et autres informations municipales.

Commentaires complémentaires éventuels : L'accueil de Madame BIARDEAU a été très facilitateur pour le commissaire enquêteur et gage du sérieux de l'implication.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **SAINT PIERRE D’OLERON (17) N° 61** visitée par : **M SAINT-AMAND.**

Date de la vérification : **mardi 09 août 2011**

Personne rencontrée à la Mairie : **Mme NAYRAC chargée de la réception/accueil**

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? **OUI, l’avis d’enquête publique a été affiché sur une quinzaine de panneaux administratifs de la ville, dont la mairie, ainsi que sur les panneaux d’informations digitales**

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? **OUI** .quand. ? **26 juillet 2011**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? **NEANT**

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

Le dossier d’enquête sera mis à disposition du public dans la salle du Conseil Municipal lors de la permanence du commissaire enquêteur du lundi 19 septembre 2011. Le reste du temps il sera consultable à l’accueil.

Commentaires concernant l’affichage : **J’ai vérifié que l’avis d’enquête était bien affiché à la mairie (panneau extérieur). La commune avait déjà mis cette information sur leur site internet.**

Commentaires complémentaires éventuels :

La commune ne s’attend pas à recevoir beaucoup d’observations pour cette enquête (faible prise de conscience). La dernière enquête publique relative au classement récent de l’île en site naturel n’a recueilli que deux observations.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : SAINT ROMAIN SUR GIRONDE (17). Visitée par Jean REMBERT

Date de la vérification : Mardi 9 Août 2011 à 11 heures 15

Personne rencontrée à la Mairie : Mme RIFFAUD, Maire de St Romain

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? : Non se le procurer.

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : Oui Quand : 26 Juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : Néant

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ? : En mairie aux heures d’ouverture au public ou sur appel téléphonique auprès de Madame le Maire.

Commentaires concernant l’affichage : L’avis d’enquête publique est affiché sur un panneau apposé sur le mur de façade, de chaque côté de la porte d’entrée de la mairie. Très visible

Commentaires complémentaires éventuels : Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers destinés à la commission d’enquête ont été faites par le commissaire enquêteur et les documents nécessaires remis.

PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES

Commune de : SAINT SORLIN DE CONAC (17). Visitée par Jean REMBERT

Date de la vérification : Mardi 9 Août 2011 à 15 heures

Personne rencontrée à la Mairie : Madame PIASECKI, Maire de St Sorlin de Conac

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? : Non se le procurer.

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : Oui Quand : 27 Juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : Néant

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ? : Consultation au secrétariat de la mairie aux jours et heures d’ouverture au public.

Commentaires concernant l’affichage : Avis d’enquête publique affiché sur un panneau, très visible, à l’entrée de la Mairie.

Commentaires complémentaires éventuels : L’annonce de l’enquête publique a également été réalisée via le site internet de la Mairie. Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers destinés à la commission d’enquête ont été faites par le commissaire enquêteur et les documents nécessaires remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : SAINT SULPICE DE ROYAN Visitée par G.KALDI

Date de la vérification : 10/08/2011

Personne rencontrée à la Mairie : Secrétaire

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? NON

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : OUI Quand. ? 27/07/2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? La secrétaire était bien au fait des consignes lues dans le document proposé pour cette enquête.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ? Le public pourra consulter les documents au secrétariat et si besoin utiliser la salle du conseil.

Commentaires concernant l'affichage : l'affichage est effectué sur le panneau municipal devant la Mairie bien en vue du public.

Commentaires complémentaires éventuels : Accueil très agréable et la secrétaire était à l'écoute des indications concernant les modalités de cette enquête.

PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES

Commune de : SAINT THOMAS DE CONAC (17). Visitée par Jean REMBERT

Date de la vérification : Mardi 9 Août 2011 à 14 heures 30

Personne rencontrée à la Mairie : Mr Daniel ROUSSEAU, Maire

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? : Non se le procurer.

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : Oui Quand : 27 juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : Néant

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ? : Consultation au secrétariat de la mairie aux jours et heures d’ouverture au public.

Commentaires concernant l’affichage : Avis d’enquête publique affiché sur un panneau, très visible, à l’entrée de la Mairie.

Commentaires complémentaires éventuels : L’annonce de l’enquête publique a également été réalisée via le site internet de la Mairie. Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers destinés à la commission d’enquête ont été faites par le commissaire enquêteur et les documents nécessaires remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **SAINT TROJAN LES BAINS (17) N° 66** visitée par : **M SAINT-AMAND.**

Date de la vérification : **mercredi 10 août 2011**

Personne rencontrée à la Mairie : **Mme X chargée de l’accueil en mairie, la personne suivant le dossier, Mme MOINE étant en congé et aucun élu n’étant présent.**

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? **mon interlocutrice n’a pas su me répondre**

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? **OUI. quand. ? le 26/07/2011**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? **:NEANT**

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

Dans la salle du conseil municipal

Commentaires concernant l’affichage :

J’ai vérifié que l’arrêté était bien affiché à l’extérieur, à la porte de la mairie

Commentaires complémentaires éventuels :

Site internet non encore opérationnel en cours de création

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : SAUJON N° 67 visitée par Bernard MISSIAEN

Date de la vérification : 10 août 2011

Personne rencontrée à la mairie : Madame BOTTON, directrice générale des services

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage : non

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés : oui le 26 juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier :

Aucune

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre :

La personne désirant consulter le dossier et/ou porter des observations sur le registre se présente à l’accueil. Il lui sera donné ces documents qu’elle pourra consulter dans une pièce particulière.

Commentaire concernant l’affichage :

Affichage sur mer extérieur de la mairie et à ma demande à la Capitainerie du port

Avis d’enquête figure sur le site Web de la commune

Commentaires complémentaires éventuels :

Aucun

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : SOUBISE (17) N° 68 visitée par Bernard MISSIAEN

Date de la vérification : 9 août 2011

Personne rencontrée à la mairie : Messieurs CHATELIER (Maire) et PASCAUD (secrétaire de mairie)

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage : non

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés : oui fin juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier : aucune

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre :

Le dossier sera mis à la disposition du public après demande au secrétaire de mairie. Il pourra le consulter en toute liberté et tranquillité.

Commentaire concernant l'affichage :

Panneaux d'affichage à l'extérieur de la mairie – port et autres lieux d'affichage de la commune

L'avis d'enquête apparaît sur le site Web de la commune de Soubise en bandeau déroulant avec précisions des permanences des commissaires enquêteurs à Port des Barques et Rochefort.

Commentaires complémentaires éventuels :

Selon le maire, le sujet est évoqué par un nombre non négligeable de personnes qui craignent de nouvelles contraintes que va générer cette nouvelle structure qui vient s'ajouter, parfois pour la même zone, à celles qui existent déjà : Natura 2000, sites remarquables, plan local d'urbanisme, littoral,

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNE**

Commune de : **TALMONT-SUR-GIRONDE (17). Visitée par F. GERVOIS**

Date de la vérification : Le mardi 16 août à 9h00.

Personne rencontrée à la Mairie : Mme Nadine CHAILLOU, Chargée de l’Accueil de la mairie, au début

de l’entretien, puis est arrivé Mr. François LO DUCA, Maire.

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? NON L’affichage a lieu uniquement à la mairie.

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI Quand. ? Semaine 31.

Questions éventuelles au sujet du dossier ?

Mr. Le Maire pense que le public de la commune ne sera pas intéressé car il est constitué surtout de commerçants. Il est demandé si la commune peut conserver le dossier, dont la qualité est appréciée, après la clôture de l’enquête. J’ai noté l’adresse mail de la mairie : « talmont-sur-gironde@mairie17.com »

à laquelle j’ai fait une réponse positive après avoir consulté Mme MALLET à la Préfecture 17.

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

Le public sera reçu dans l’entrée de la mairie et pourra consulter les documents sur une table, la personne

en charge de l’accueil sera vigilante afin d’éviter la perte de documents.

Commentaires concernant l’affichage :

L’affichage a lieu à la mairie sur un panneau extérieur..

Le site web de la commune va diffuser l’information relative à l’enquête.

Commentaires complémentaires éventuels :

Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers destinés à la commission d’enquête ont été

faites et les documents le concernant remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **TONNAY-CHARENTE N° 70** **visitée par Bernard MISSIAEN**

Date de la vérification : 9 août 2011

Personne rencontrée à la mairie : Madame FAGET, directrice générale des services

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage : non

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés : oui fin juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier :

Aucune

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre :

Le dossier et le registre d'enquête publique seront accessibles au secrétariat de la mairie

Commentaire concernant l'affichage :

Affichage extérieur sur mur de mairie et sur le site Web www.tonnay-charente.fr

Commentaires complémentaires éventuels :

Aucun

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : VAUX SUR MER Visitée par G.KALDI

Date de la vérification : 11/08/2011

Personne rencontrée à la Mairie : Me LEVET secrétaire de mairie

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? NON

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : OUI Quand. ? Le 26/07/2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Une relecture du document sur les consignes a été l'occasion d'éclaircir notamment la photocopie des courriers et l'envoi final du 23 septembre 2011.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre les personnes pourront regarder les documents à l'accueil : un endroit dans le hall est prévu à cet effet.

Commentaires concernant l'affichage : l'avis d'enquête sur le Parc est sur le panneau communal devant la mairie. La commune dispose de panneaux communaux lumineux annonçant les évènements qui concernent l'animation touristique et les informations municipales.

Commentaires complémentaires éventuels : Madame LEVET a été à l'écoute et disponible.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNE**

Commune de : **VERGEROUX (17). Visitée par : F. GERVOIS**

Date de la vérification : vendredi 12 août à 10h00.

Personne rencontrée à la Mairie : MM. Gilles FORT, Maire et Bernard de LANDAU 1^{er} Adjoint.

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? NON. L’affichage est réalisé sur quatre lieux de la commune.

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés? OUI. Quand. ? Semaine 31.

Questions éventuelles au sujet du dossier ?

J’ai présenté le projet qui n’avait pas encore été examiné. Le Maire m’indique que la population est très sensible à tout ce qui touche aux carrelets. Mes interlocuteurs pensent qu’il conviendrait de placer au sein du conseil de gestion du futur parc une ou plusieurs personnalités scientifiques incontestables (comme l’était à son époque le commandant Coustaud) afin de donner du poids à l’intérieur du conseil.

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

Le public sera reçu par le secrétariat de la mairie et placé sous son contrôle.

Commentaires concernant l’affichage :

L’avis d’enquête est bien affiché aux quatre points réservés à cet effet.

Commentaires complémentaires éventuels :

Mr le Maire me demande de lui faire parvenir par mail, l’adresse du nouveau site crée par l’Agence des Aires Marines Protégées au sujet du projet, ce que j’ai fait. Mail de la mairie : mairiedevergeroux@wanadoo.fr

Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers destinés à la commission d’enquête ont été faites et les documents le concernant remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : YVES Visitée par G.KALDI

Date de la vérification : Le 09/08/2011

Personne rencontrée à la Mairie : Monsieur CARNEIRO Secrétaire de Mairie

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? NON

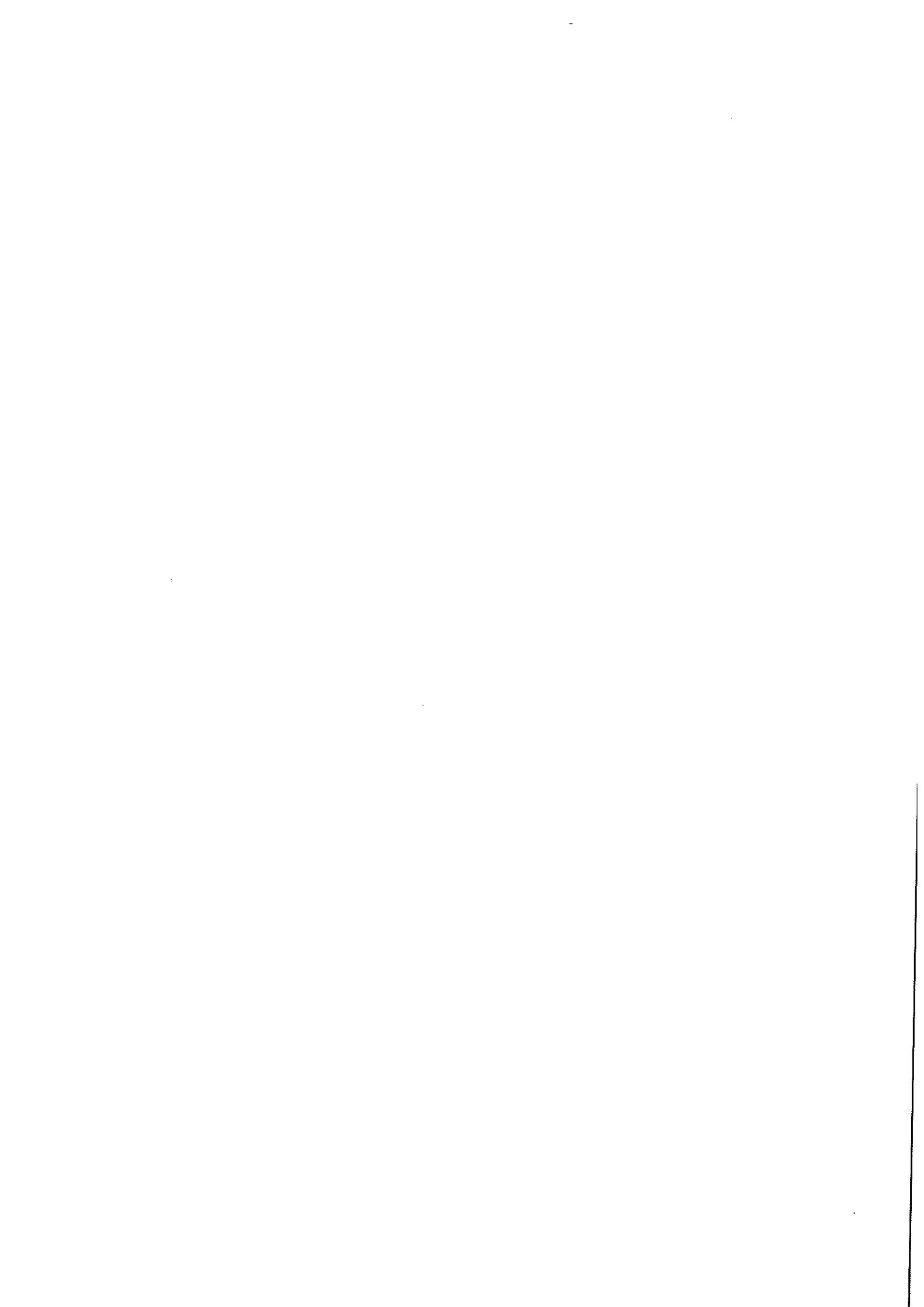
Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : OUI Quand ? 26/07/2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Une lecture partagée des consignes a été effectuée avec le secrétaire de Mairie bien au fait du fonctionnement de l'enquête publique.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ? La Salle du conseil sera disponible pour la consultation des documents.

Commentaires concernant l'affichage : l'avis d'enquête figure sur le panneau d'affichage municipal.

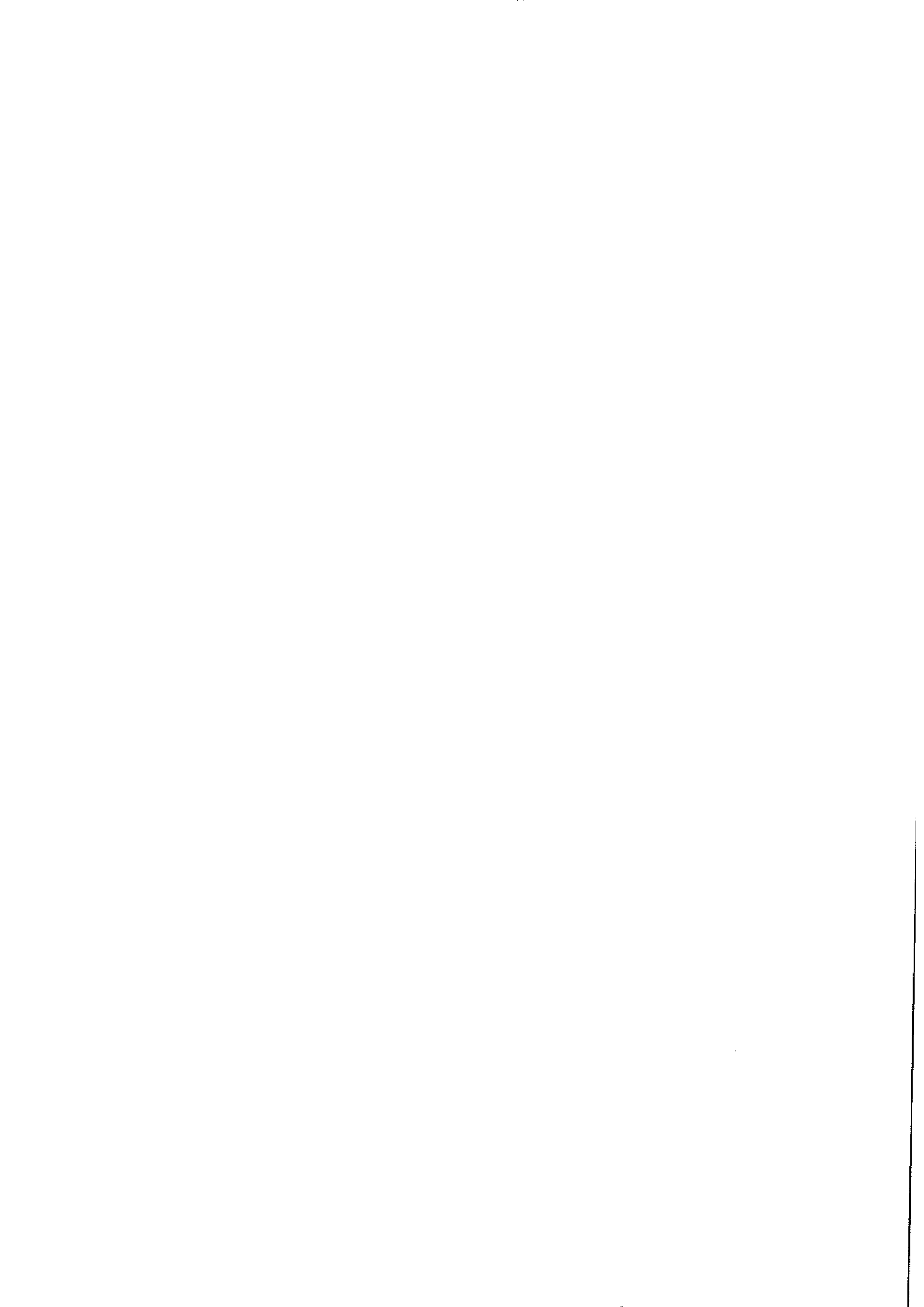
Commentaires complémentaires éventuels : Mr. CARNEIRO a été très à l'écoute de l'organisation de l'enquête.



**Le projet de création d'un
PARC NATUREL MARIN
sur l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais**

**2-2-2-VERIFICATION DE L’AFFICHAGE DE L’AVIS
D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES DE :
GIRONDE**

Date du rapport : 23 novembre 2011.



**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : ARCINS (33) visitée par : M.SAUBION.

Date de la vérification : vendredi 12 août 2011 à 11H.00

Personne rencontrée à la Mairie : mairie fermée jusqu’au 16 août, personne ne s’est présenté au RV fixé avec M .le Maire pour 11h.00, un message a été laissé dans la boîte (fiche conduite à tenir, et tableau enregistrement courrier) attente jusqu’à 11h.30

Après rappel, il s’avère qu’une confusion a été faite quant à la date du RV avec le Maire (compris le 10/08 au lieu du 12/08)

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? : non affichage assuré seulement en mairie ,

**Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? oui quand. ?
semaine 30**

**Questions éventuelles au sujet du dossier ? :
aucune**

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

Dossier disponible à l’accueil et petit bureau éventuel

Commentaires concernant l’affichage :

Affichage conforme constaté sur le panneau extérieur de la mairie.

Commentaires complémentaires éventuels

Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers ont été communiquées.

Pas de site internet

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : BAYON SUR GIRONDE (33). Visitée par Jean REMBERT

Date de la vérification : Mardi 11 Août 2011 à 16 heures 30

Personne rencontrée à la Mairie : Madame BLOUIN, Adjointe au Maire

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? : Non se le procurer.

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : Oui **Quand :** 28 Juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : Néant

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ? : Documents consultables au secrétariat de la mairie, aux jours et heures d’ouverture au public.

Commentaires concernant l’affichage : Très satisfaisant sur panneaux affectés à cet usage exclusif et apposés sur le mur de façade de la mairie.

Commentaires complémentaires éventuels : Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers destinés à la commission d’enquête ont été faites par le commissaire enquêteur et les documents nécessaires remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : BEGADAN (33) visitée par : M.SAUBION.

Date de la vérification : mardi 16 août 2011 à 9h00.

Personne rencontrée à la Mairie : La secrétaire de mairie, et M. Durieux, Maire,

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? non, tout est affiché en mairie (hall intérieur et panneau extérieur)

**Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ?
semaine 29**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? non

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

A l'accueil de la mairie, possibilité de consultation dans la salle du conseil.

Commentaires concernant l'affichage :

L'affichage est bien effectué sur le panneau extérieur de la mairie.

Commentaires complémentaires éventuels

Pas de site internet.

Pas de dépliant ni affichette reçus à ce jour,

Les recommandations relatives à l'enregistrement des courriers ont été exprimées, les documents remis.

La transmission du registre d'enquête dès la clôture de l'enquête a été recommandée

PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VÉRIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES

Commune de : BLAYE (33). Visitée par Jean REMBERT

Date de la vérification : Mardi 11 Août 2011 à 11 heures

Personne rencontrée à la Mairie : Mr CARREAU, Adjoint au Marie (Sport) et le Directeur Général Adjoint des Services.

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? : Non se le procurer.

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : Oui Quand : 28 Juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : Néant

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ? : Documents consultables à l’accueil, au niveau du secrétariat de la mairie, aux jours et heures d’ouverture au public.

Commentaires concernant l’affichage : Avis d’enquête publique affiché sur un panneau situé à l’entrée de la Mairie. Information complémentaire via le site internet de la mairie.

Commentaires complémentaires éventuels : J’ai fait déplacer l’avis d’enquête publique relatif au PNM qui était initialement « punaisé » sur un mur d’un couloir de circulation dans un lieu peu visible par le public. Cet avis est désormais sur un panneau à l’entrée de la mairie, à proximité de l’avis d’enquête publique pour le SAGE de l’estuaire.

L’annonce de l’enquête publique a également été réalisée via le site internet de la Mairie. Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers destinés à la commission d’enquête ont été faites par le commissaire enquêteur et les documents nécessaires remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : BRAUD ET SAINT LOUIS (33). Visitée par Jean REMBERT

Date de la vérification : Mardi 9 Août 2011 à 16 heures 30

Personne rencontrée à la Mairie : Mesdames les secrétaires de mairie, dont celle chargée des enquêtes publiques.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? : Non se le procurer.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : Oui Quand : 28 Juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : Néant

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ? : Consultation à l'accueil du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public.

Commentaires concernant l'affichage : Avis d'enquête publique affiché sur un panneau extérieur sur le mur de façade de la Mairie. Très visible.

Commentaires complémentaires éventuels : L'annonce de l'enquête publique a également été réalisée via le site internet de la Mairie. Les recommandations relatives à l'enregistrement des courriers destinés à la commission d'enquête ont été faites par le commissaire enquêteur et les documents nécessaires remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : CANTENAC (33) visitée par : M.SAUBION.

Date de la vérification : vendredi 12 août 2011 à 10H.15

Personne rencontrée à la Mairie : Mme Moureau, secrétaire de mairie

**La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? non, affichage assuré
seulement en mairie,**

**Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? oui quand. ?
semaine 30**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : néant.

**Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du
registre ?**

Accueil mairie et possibilité d'isolement dans salle du conseil

Commentaires concernant l'affichage :

Affichage conforme constaté sur le panneau extérieur de la mairie,

Commentaires complémentaires éventuels

**Les recommandations relatives à l'enregistrement des courriers ont été
exprimées, les documents remis à la personne rencontrée.**

**La transmission du registre d'enquête dès la clôture de l'enquête a été
recommandée**

Pas de site internet.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : CUSSAC FORT MEDOC (33) visitée par : M.SAUBION.

Date de la vérification : mercredi 10 août 2011 à 11H.45.

Personne rencontrée à la Mairie : la secrétaire de mairie principale,

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? non, affichage sur
panneaux intérieur et extérieur mairie seulement

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ?
semaine 30

Questions éventuelles au sujet du dossier ? pas de question,

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du
registre ?

A l’accueil de la mairie et possibilité de consultation dans un bureau.

Commentaires concernant l’affichage :

Affichage conforme constaté sur panneaux extérieur et intérieur mairie.

Commentaires complémentaires éventuels

Publication suggérée de l’avis d’enquête sur le site de la commune.

Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers ont été
exprimées, les documents remis.

La transmission du registre d’enquête dès la clôture de l’enquête a été
recommandée.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : FOURS (33). Visitée par Jean REMBERT

Date de la vérification : Mardi 11 Août 2011 à 9 heures 30

Personne rencontrée à la Mairie : Mr PASTOR George-André, Maire

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? : Non se le procurer.

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : Oui Quand : 05 Août 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : Néant

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ? : Documents consultables dans la salle du conseil municipal, aux jours et heures d’ouverture de la mairie au public.

Commentaires concernant l’affichage : Avis d’enquête publique affiché sur un panneau très visible à l’extérieur de la Mairie, sur le mur de façade.

Commentaires complémentaires éventuels : En raison de la fermeture de la mairie du 25 Juillet au 8 Août, l’affichage n’a été réalisé qu’à compter du 5 Août.

Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers destinés à la commission d’enquête ont été faites par le commissaire enquêteur et les documents nécessaires remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : GAURIAC (33). Visitée par Jean REMBERT

Date de la vérification : Mardi 11 Août 2011 à 15 heures 30

Personne rencontrée à la Mairie : Mr BALDES, Maire de Gauriac et Madame la secrétaire de Mairie

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? : Non se le procurer.

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : Oui Quand : 27 Juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : Néant

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ? : Documents consultables au secrétariat de la mairie, aux jours et heures d’ouverture au public.

Commentaires concernant l’affichage : Avis d’enquête publique affiché sur un panneau mobile visible aussi de l’extérieur.

Commentaires complémentaires éventuels : Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers destinés à la commission d’enquête ont été faites par le commissaire enquêteur et les documents nécessaires remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : GRAYAN ET L’HOPITAL (33) visitée par : M.SAUBION.

Date de la vérification : mardi 16 août 2011 à 10h.45.

Personne rencontrée à la Mairie : La secrétaire principale, M. le Maire empêché n’était pas présent

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? pas de plan ni de liste,

**Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ?
semaine 30**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? non

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

A l’accueil de la mairie, possibilité de consultation sur un bureau dans l’accueil (visible du personnel).

Commentaires concernant l’affichage :

L’affichage est effectué sur le panneau intérieur, et le CE a demandé l’apposition sur le panneau extérieur de la mairie.

Commentaires complémentaires éventuels

L’annonce de l’enquête publique sera publiée dès que possible sur le site internet de la mairie.

Affichettes et dépliants de l’aire marine non parvenus.

Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers ont été exprimées, les documents remis.

La transmission du registre d’enquête dès la clôture de l’enquête a été demandée

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : JAU DIGNAC LOIRAC (33) visitée par : M.SAUBION.

Date de la vérification : mardi 16 août 2011 à 15h30

Personne rencontrée à la Mairie : La secrétaire de mairie et M. Cecchini, Maire

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? pas de plan ni liste, mais affichage dans certains villages et lieux de la commune :

- Les trois bourgs de la commune qui présente la particularité d’avoir réuni à une époque trois communes (Jau,Dignac et Loirac),
- Le hameau de Goulée,
- Le Broustera,
- Noaillac,

**Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ?
semaine 30**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? un échange sur le contenu du dossier et la nature du projet s’est instauré avec le maire, pourquoi un parc marin ? qualité du dossier soulignée

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

A l’accueil de la mairie, possibilité de consultation dans un bureau.

Commentaires concernant l’affichage :

L’affichage est effectué sur un panneau intérieur, et apposé aussi sur le panneau extérieur de la mairie.
L’affichage sera également assuré sur les panneaux disponibles dans les lieux et villages ci-dessus

Commentaires complémentaires éventuels

Affichettes et dépliants de l’aire marine reçus et mis à disposition du public,
L’avis d’enquête sera inséré sur le site internet,
Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers ont été exprimées, les documents remis.
La transmission du registre d’enquête dès la clôture de l’enquête a été demandée

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : LAMARQUE (33) visitée par : M.SAUBION.

Date de la vérification : vendredi 12 août 2011 à 11H.30.

Personne rencontrée à la Mairie : une adjointe au maire, Mme Sanchez, et une secrétaire de l’accueil de la mairie, Mme De Castro, la secrétaire principale étant en congé,

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? non, affichage en mairie seulement,

**Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ?
semaine 30**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? pas de question,

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

A l’accueil de la mairie et possibilité de consultation dans un bureau.

Commentaires concernant l’affichage :

Affichage conforme constaté sur panneaux extérieur et intérieur mairie,

Commentaires complémentaires éventuels

Publication suggérée de l’avis d’enquête sur le site de la commune (OK). Et sur affichage lumineux mais en maintenance actuellement.

Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers ont été exprimées, les documents remis.

La transmission du registre d’enquête dès la clôture de l’enquête a été recommandée.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNE**

Commune de : **LE VERDON SUR MER (33). Visitée par F. GERVOIS**

Date de la vérification : le mercredi 17 août à 10h00. .

Personne rencontrée à la Mairie : Mr. Jacques BIDALIN, Maire.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? NON. L'affichage est effectué sur un panneau dans la pièce d'accueil du public de la mairie.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI. Quand ? courant semaine 31.

Questions éventuelles au sujet du dossier ?

Mr. J. BIDALIN ne s'est pas prononcé sur le projet, il y a dans la commune quelques pêcheurs professionnels qui exercent leur activité sur l'océan et beaucoup de plaisanciers.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Le public sera reçu dans le local de l'accueil de la mairie, la consultation des documents se fera sous le contrôle de la personne de l'accueil.

Commentaires concernant l'affichage :

Les panneaux d'affichage de la mairie, comme dans beaucoup de communes, sont occupés par de nombreux documents.

Commentaires complémentaires éventuels :

Les modalités d'enregistrement des courriers éventuels destinés à la commission d'enquête ont été remises

à Mr. BIDALIN.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : MACAU (33) visitée par : M.SAUBION.

Date de la vérification : vendredi 12 août 2011 à 10H.00

Personne rencontrée à la Mairie : la secrétaire de l’accueil, Mme Esbens, la secrétaire principale est en congé actuellement.

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? non, affichage assuré seulement en mairie,

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? oui quand. ?
semaine 30

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : néant.

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

Accueil mairie et possibilité d’isolement dans un bureau

Commentaires concernant l’affichage :

Affichage conforme constaté sur le panneau extérieur de la mairie,

Commentaires complémentaires éventuels

Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers ont été exprimées, les documents remis à la personne rencontrée.

La transmission du registre d’enquête dès la clôture de l’enquête a été recommandée

Pas de site internet actif.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : MARGAUX (33) visitée par : M.SAUBION.

Date de la vérification : vendredi 12 août 2011 à 9h.30

Personne rencontrée à la Mairie : un adjoint au maire, M.MOREAU, le responsable du service technique, et une secrétaire de l'accueil, la secrétaire principale est en congé,

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? non, affichage assuré seulement en mairie,
Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? oui quand. ?
semaine 30

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : un échange s'est instauré sur la nature de ce dossier dont ne disposaient pas mes interlocuteurs.
Quelques explications leur ont été communiquées par le CE

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Accueil mairie et possibilité d'isolement dans un bureau,

Commentaires concernant l'affichage :

Affichage constaté sur le panneau extérieur de la mairie, mais le CE a demandé que soient séparés les deux feuilles pour être lisibles en totalité.

Commentaires complémentaires éventuels

Site internet non opérationnel

Les recommandations relatives à l'enregistrement des courriers ont été exprimées, les documents remis.
La transmission du registre d'enquête dès la clôture de l'enquête a été recommandée

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : PAUILLAC (33) visitée par : M.SAUBION.

Date de la vérification : mercredi 10 août 2011 à 10h00.

Personne rencontrée à la Mairie : une adjointe au maire, Mme Danielle Mérian, et Mme Bos, responsable juridique du service de l’urbanisme,

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? oui, 9 points d’affichage sont présents sur la commune, en plus de la mairie (voir annexe)

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ?
semaine 30

Questions éventuelles au sujet du dossier ? pas de question particulière

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

A l’accueil de la mairie et possibilité de consultation dans un bureau.

Commentaires concernant l’affichage :

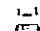
Affichage conforme constaté par le CE

Commentaires complémentaires éventuels

La publication de l’annonce de l’enquête publique sur le site internet de la mairie a été suggérée.

Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers ont été exprimées, les documents remis.

La transmission du registre d’enquête dès la clôture de l’enquête a été recommandée.

 Imprimer

Contenu du message

Expéditeur : "Carole BOS" <c.bos@pauillac-medoc.com>
Destinataire : "michel.saubion" <michel.saubion@laposte.net>
Date : 10/08/11 13:54
Objet : Panneaux d'affichage sur la commune de Pauillac

[Voir l'entête complet](#)

Monsieur,

Suite à notre rencontre de ce matin, je vous communique les lieux où se trouvent les différents panneaux d'affichage sur lesquels ont été affichés les avis d'enquête publique relatifs au parc naturel marin :

- place du marché,
- place de la Gare,
- Ancien cimetière,
- place du 8 mai,
- résidence pour personnes âgées,
- Le Pradina (face à l'école maternelle),
- Saint Lambert (devant les écoles),
- Antiques (place des Templiers),
- Le Pouyalet (devant la salle des fêtes).

Bien cordialement.

Carole BOS
Service juridique
Mairie de Pauillac
Tél.: 05 56 73 30 72
Fax: 05 56 73 30 68
c.bos@pauillac-medoc.com

Information provenant d'ESET NOD32 Antivirus. version de la base des signatures de virus 6365 (20110810)

Le message a été vérifié par ESET NOD32 Antivirus.

<http://www.eset.com>

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : PLASSAC (33). Visitée par Jean REMBERT

Date de la vérification : Mardi 11 Août 2011 à 14 heures

Personne rencontrée à la Mairie : Madame GOUTTE, Maire de Plassac

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? : Non se le procurer.

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : Oui Quand : 26 Juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : Néant

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ? : Documents consultables au secrétariat de la mairie, aux jours et heures d’ouverture au public.

Commentaires concernant l’affichage : Affichage satisfaisant dans les placards « ad hoc » apposés sur le mur « Est » de la mairie.

Commentaires complémentaires éventuels : Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers destinés à la commission d’enquête ont été faites par le commissaire enquêteur et les documents nécessaires remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : SAINT ANDRONY (33). Visitée par Jean REMBERT

Date de la vérification : Mardi 11 Août 2011 à 9 heures

Personne rencontrée à la Mairie : Madame la secrétaire de mairie

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? : Non se le procurer.

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : Oui Quand : 28 Juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : Néant

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ? : Documents consultables au secrétariat de la mairie, aux jours et heures d’ouverture au public.

Commentaires concernant l’affichage : Avis d’enquête publique affiché sur les panneaux situés dans le hall d’entrée de la mairie. Très visible quand la mairie est ouverte au public.

Commentaires complémentaires éventuels : Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers destinés à la commission d’enquête ont été faites par le commissaire enquêteur et les documents nécessaires remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : ST CHRISTOLY DE MEDOC (33) visitée par : M.SAUBION.

Date de la vérification : mardi 9 août 2011 à 9h30.

Personne rencontrée à la Mairie : La secrétaire de mairie principale, Mme le Maire avec laquelle le RV était pris, empêchée par une autre activité était absente, les informations lui seront communiquées.

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? non, tout est affiché en mairie (intérieur et extérieur)

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ?
semaine 30

Questions éventuelles au sujet du dossier ? non

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

A l’accueil de la mairie, possibilité de consultation dans un petit bureau.

Commentaires concernant l’affichage :

L’affichage est bien effectué sur le panneau extérieur de la mairie.
Le CE a demandé de séparer les deux feuilles de l’avis pour les rendre lisibles,

Commentaires complémentaires éventuels

L’annonce de l’enquête publique sera publiée dès que possible sur le site internet de la mairie.

Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers ont été exprimées, les documents remis.

PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES

Commune de : SAINT CIERS SUR GIRONDE (33). Visitée par Jean REMBERT

Date de la vérification : Mardi 9 Août 2011 à 15 heures 30

Personne rencontrée à la Mairie : Mesdames les secrétaires de mairie, dont celle chargée des enquêtes publiques.

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? : Non **se le procurer.**

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : Oui **Quand :** 28 Juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : Néant

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ? : Consultation au secrétariat de la mairie aux jours et heures d’ouverture au public.

Commentaires concernant l’affichage : Avis d’enquête publique affiché sur un panneau, très visible, à l’entrée de la Mairie. (Secrétariat)

Commentaires complémentaires éventuels : L’annonce de l’enquête publique a également été réalisée via le site internet de la Mairie. Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers destinés à la commission d’enquête ont été faites par le commissaire enquêteur et les documents nécessaires remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : ST ESTEPHE (33) visitée par : M.SAUBION.

Date de la vérification : mercredi 10 août 2011 à 9h00.

Personne rencontrée à la Mairie : la secrétaire chargée de l'accueil et la secrétaire générale Mme Fatin,

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? oui, 14 points d'affichage sont présents sur la commune (voir annexe)

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ?
semaine 30

Questions éventuelles au sujet du dossier ? pas de question

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

A l'accueil de la mairie et possibilité de consultation dans un petit bureau.

Commentaires concernant l'affichage :

Affichage conforme

Commentaires complémentaires éventuels

La publication de l'annonce de l'enquête publique sur le site internet de la mairie a été suggérée.

Les recommandations relatives à l'enregistrement des courriers ont été exprimées, les documents remis.

La transmission du registre d'enquête dès la clôture de l'enquête a été recommandée.

LISTE DES AFFICHOIRS DE LA COMMUNE (14)

- LE PORT (toilettes publiques)
- CITE ROUBANEYRE (arrêt de bus)
- MAISON DU VIN (En face ancienne boulangerie)
- SALLE COMMUNALE
- SAINT-CORBIAN (hauteur du n°12 rte du vieux moulin)
- PEZ (hauteur du n°6 rte des Ormes de Pez)
- LE PALUDA (rue de l'Hereteyre)
- AILLAN (rue Edouard Herriot en face n° 12)
- LAUJAC (rue de Laujac)
- BRAMEHAMME (dans le virage rue de Bramehamme)
- L'HOPITAL (rue Dupuy)
- LEYSSAC (à la chapelle)
- BLANQUET (rue du Chasselas)
- MARBUZET (rue du 8 Mai)

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : SAINT GENES DE BLAYE (33). Visitée par Jean REMBERT

Date de la vérification : Mardi 11 Août 2011 à 10 heures 15

Personne rencontrée à la Mairie : Monsieur le secrétaire de mairie

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? : Non se le procurer.

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : Oui Quand : 28 Juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : Néant

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ? : Documents consultables au secrétariat de la mairie, aux jours et heures d’ouverture au public.

Commentaires concernant l’affichage : Avis d’enquête publique affiché sur des panneaux apposés sur le mur de façade de la mairie. Très visible, malgré la multitude d’avis divers qui y figurent.

Commentaires complémentaires éventuels : J’ai demandé au secrétaire e Mairie de bien vouloir réorganiser cet affichage afin que les différents avis d’enquête publique soient rassemblés sur le même panneau et ainsi d’éviter qu’ils soient « mélangés » avec des informations de diverses natures.

Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers destinés à la commission d’enquête ont été faites par le commissaire enquêteur et les documents nécessaires remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : ST JULIEN BEYCHEVELLE (33) visitée par : M.SAUBION.

Date de la vérification : mercredi 10 août 2011 à 11h00.

Personne rencontrée à la Mairie : une adjointe et le maire, M.Bressan,

**La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? non,
Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ?
semaine 30**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : échange riche sur le sujet

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

A l’accueil de la mairie et possibilité de consultation dans un bureau.

Commentaires concernant l’affichage :

Affichage conforme constaté sur panneau extérieur mairie, conforme aux US de la commune

Commentaires complémentaires éventuels

Site internet en construction.

**Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers ont été exprimées, les documents remis.
La transmission du registre d’enquête dès la clôture de l’enquête a été recommandée.**

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : ST SEURIN DE CADOURNE (33) visitée par : M.SAUBION.

Date de la vérification : mardi 9 août 2011 à 10H30.

Personne rencontrée à la Mairie : Le Maire, M.ROI

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? non, tout est affiché en mairie (intérieur extérieur)

**Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ?
semaine 30**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? pas de question

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

A l’accueil de la mairie et possibilité de consultation dans un petit bureau.

Commentaires concernant l’affichage :

L’affichage est effectué dans le hall d’entrée de la mairie.

Pas de panneau extérieur (en projet)

Le CE a demandé l’affichage de l’avis sur la porte principale vitrée pour qu’il soit visible de l’extérieur,

Commentaires complémentaires éventuels

L’annonce de l’enquête publique sera publiée sur le site internet de la mairie.

Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers ont été exprimées, les documents remis.

La transmission du registre d’enquête dès la clôture de l’enquête a été recommandée.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : ST VIVIEN DE MEDOC (33) visitée par : M.SAUBION.

Date de la vérification : mardi 16 août 2011 à 10h.45.

Personne rencontrée à la Mairie : La secrétaire de l’accueil de la mairie, M. le Maire empêché n’était pas présent et la secrétaire titulaire en congé,

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? pas de plan ni liste, mais affichage dans certains villages et lieux de la commune :

- Les Artigues,
- Salle des fêtes
- à Troussas,
- La Séougue,
- La Grande Lesque,
- 1, rue Dacey.

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ?
semaine 30

Questions éventuelles au sujet du dossier ? non

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

A l’accueil de la mairie, possibilité de consultation dans un bureau.

Commentaires concernant l’affichage :

L’affichage est bien effectué sur le panneau intérieur, et le CE a demandé l’apposition sur le panneau extérieur de la mairie.
L’affichage sera également assuré sur les panneaux disponibles dans les lieux et villages ci- dessus

Commentaires complémentaires éventuels

Affichettes et dépliants de l’aire marine reçus,
L’avis d’enquête a été publié sur le site internet de la commune,

Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers ont été exprimées, les documents remis.
La transmission du registre d’enquête dès la clôture de l’enquête a été demandée

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : ST YZANS DE MEDOC (33) visitée par : M.SAUBION.

Date de la vérification : MARDI 9 août 2011 à 11h30.

Personne rencontrée à la Mairie : la secrétaire chargée de l'accueil en l'absence de la secrétaire titulaire et du maire empêché par une cérémonie imprévue,

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? non, affichage à la maire,

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ?
semaine 30

Questions éventuelles au sujet du dossier ? pas de question

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

A l'accueil de la mairie et possibilité de consultation dans la salle du conseil.

Commentaires concernant l'affichage :

Affichage conforme,

Commentaires complémentaires éventuels

La publication de l'annonce de l'enquête publique sur le site internet de la mairie a été suggérée.

Les recommandations relatives à l'enregistrement des courriers ont été exprimées, les documents remis.

La transmission du registre d'enquête dès la clôture de l'enquête a été recommandée.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNE**

Commune de : **SOULAC SUR MER (33). Visitée par F. GERVOIS**

Date de la vérification : Le mercredi 17 août à 11h00.

Personne rencontrée à la Mairie : Mme AURIGNAC, Chargée de l’Accueil de la mairie, ainsi que deux
Autres de ses Collègues, en l’absence de Mr. SOARES, Directeur Général des Services.

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? NON

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI Quand ? Semaine 31.

Questions éventuelles au sujet du dossier ?

Pas de commentaires au sujet du dossier, le projet semble trouver un accueil favorable à la mairie.

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

Le public sera reçu dans l’entrée de la mairie et pourra consulter les documents sur une table, les
personnes

en charge de l’accueil seront vigilantes afin d’éviter la perte de documents.

Le commissaire enquêteur pour la permanence disposera d’une salle réservée.

Commentaires concernant l’affichage :

L’affichage a lieu à la mairie en deux endroits, l’un sur la vitre du bureau d’accueil et l’autre à
l’extérieur

dans des panneaux vitrés. L’affichage à l’accueil va être amélioré en le passant en format A3 sur deux
feuilles. L’affichage extérieur, géré par la police municipale que j’ai rencontré, va être remonté au
niveau

normal de lecture sur le panneau.

Le site web de la mairie va diffuser l’information relative à l’enquête.

Commentaires complémentaires éventuels :

Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers destinés à la commission d’enquête
ont été

faites et les documents le concernant remis.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : SOUSSANS (33) visitée par : M.SAUBION.

Date de la vérification : vendredi 12 août 2011 à 9h.00

Personne rencontrée à la Mairie : une adjointe au maire, Mme Mauprin, et la secrétaire de l'accueil, Mme Jeanbois,

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? non, affichage assuré seulement en mairie ,

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? oui quand. ? semaine 30

Questions éventuelles au sujet du dossier ? , néant

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Accueil mairie et possibilité d'isolement dans salle du conseil

Commentaires concernant l'affichage :

Affichage conforme constaté sur le panneau extérieur de la mairie,

Commentaires complémentaires éventuels

La publication de l'annonce de l'enquête publique sur le site internet de la mairie a été suggérée (soumis à confirmation à la secrétaire en titre à son retour de congé).

Les recommandations relatives à l'enregistrement des courriers ont été exprimées, les documents remis.

La transmission du registre d'enquête dès la clôture de l'enquête a été recommandée

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : TALAIS (33) visitée par : M.SAUBION.

Date de la vérification : mardi 16 août 2011 à 16h30

Personne rencontrée à la Mairie : La secrétaire de l’accueil de la mairie et le maire M. Franck Laporte,

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? pas de plan ni liste, mais affichage dans lieux de la commune :

- Aux écoles,
- A Le Perey,
- Les Vignaux,

**Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ?
semaine 30**

Questions éventuelles au sujet du dossier ? non, le maire a particulièrement suivi le cheminement du projet au cours des réunions organisées (La ROCHELLE entre autres et TALAIS)

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

A l’accueil de la mairie, possibilité de consultation dans un bureau.

Commentaires concernant l’affichage :

L’affichage est bien effectué sur des panneaux intérieur et extérieur de la mairie.

L’affichage sera également assuré sur les panneaux disponibles dans les lieux ci-après (vérifié par le CE)

Commentaires complémentaires éventuels

Affichettes et dépliants de l’aire marine reçus et disponibles à l’accueil,
L’avis d’enquête sera publié sur le site internet, et un article dans la presse locale au titre des infos communales a déjà été réalisé,

Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers ont été exprimées, les documents remis.

La transmission du registre d’enquête dès la clôture de l’enquête a été demandée

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : VALEYRAC (33) visitée par : M.SAUBION.

Date de la vérification : mardi 16 août 2011 à 10h.00.

Personne rencontrée à la Mairie : La secrétaire de mairie et M. Philippe Duport, Maire

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ? pas de plan ni de liste, mais affichage dans certains villages :

- Aux écoles,
- à Villeneuve,
- à Troussas,
- La Rivière,
- La Verdasse,
- à Sipian.

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ?
semaine 30

Questions éventuelles au sujet du dossier ? non

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

A l’accueil de la mairie, possibilité de consultation dans un bureau.

Commentaires concernant l’affichage :

L’affichage est bien effectué sur le panneau intérieur, et le CE a demandé l’apposition sur le panneau extérieur de la mairie.

L’affichage sera également assuré dans la journée sur les panneaux disponibles dans les lieux et villages ci-dessus

Commentaires complémentaires éventuels

L’annonce de l’enquête publique sera publiée dès que possible sur le site internet de la mairie.

Affichettes et dépliants de l’aire marine reçus

Les recommandations relatives à l’enregistrement des courriers ont été exprimées, les documents remis.

La transmission du registre d’enquête dès la clôture de l’enquête a été recommandée

PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES

Commune de ; VILLENEUVE (33). Visitée par Jean REMBERT

Date de la vérification : Mardi 11 Août 2011 à 14 heures 45

Personne rencontrée à la Mairie : Madame VERGES Catherine, Maire et Madame la secrétaire de mairie.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? : Non se le procurer.

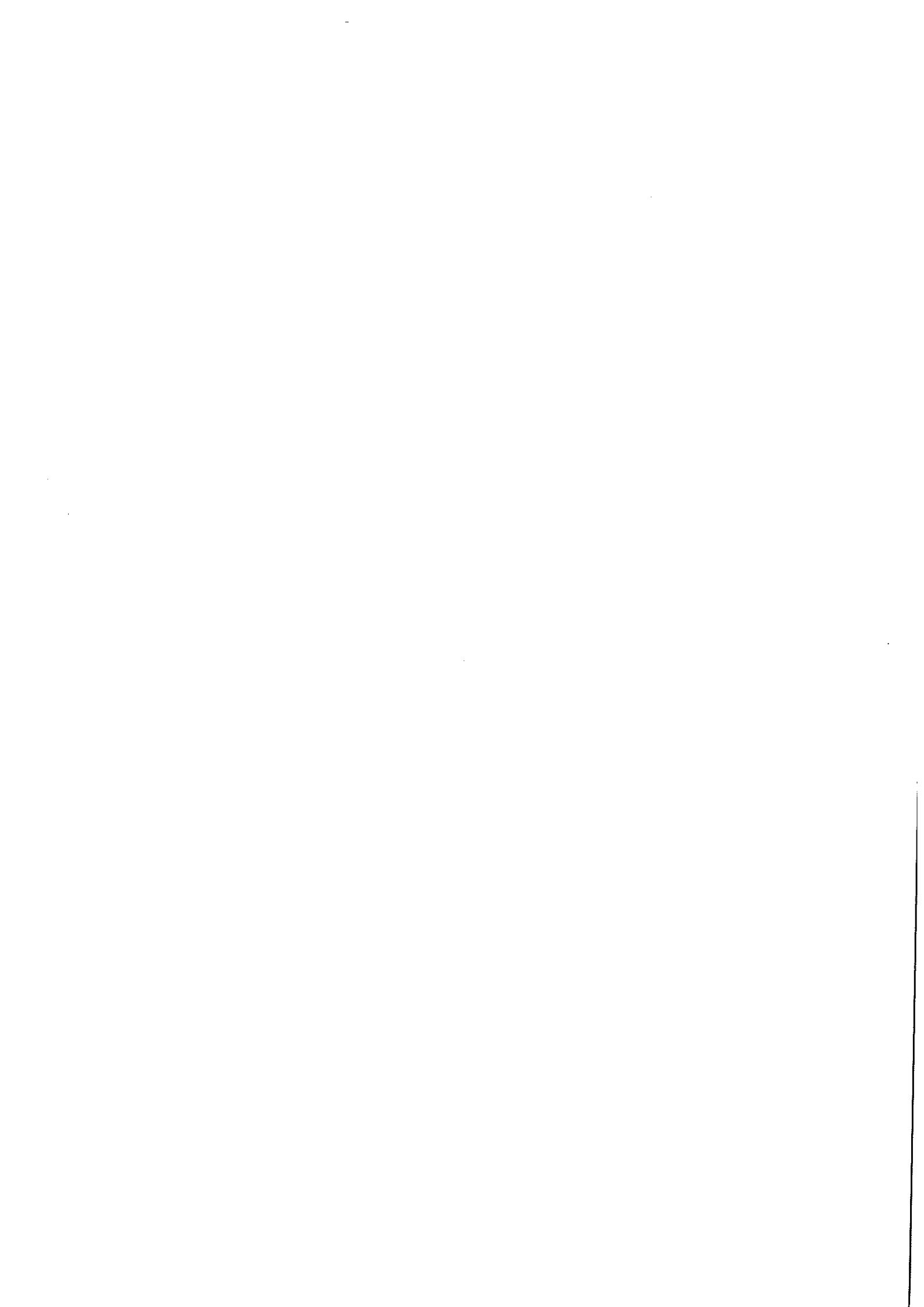
Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? : Oui Quand : 28 Juillet 2011

Questions éventuelles au sujet du dossier ? : Néant

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ? : Documents consultables au secrétariat de la mairie, aux jours et heures d'ouverture au public.

Commentaires concernant l'affichage : Affichage satisfaisant sur les panneaux situés sur le mur « Nord » de la mairie.

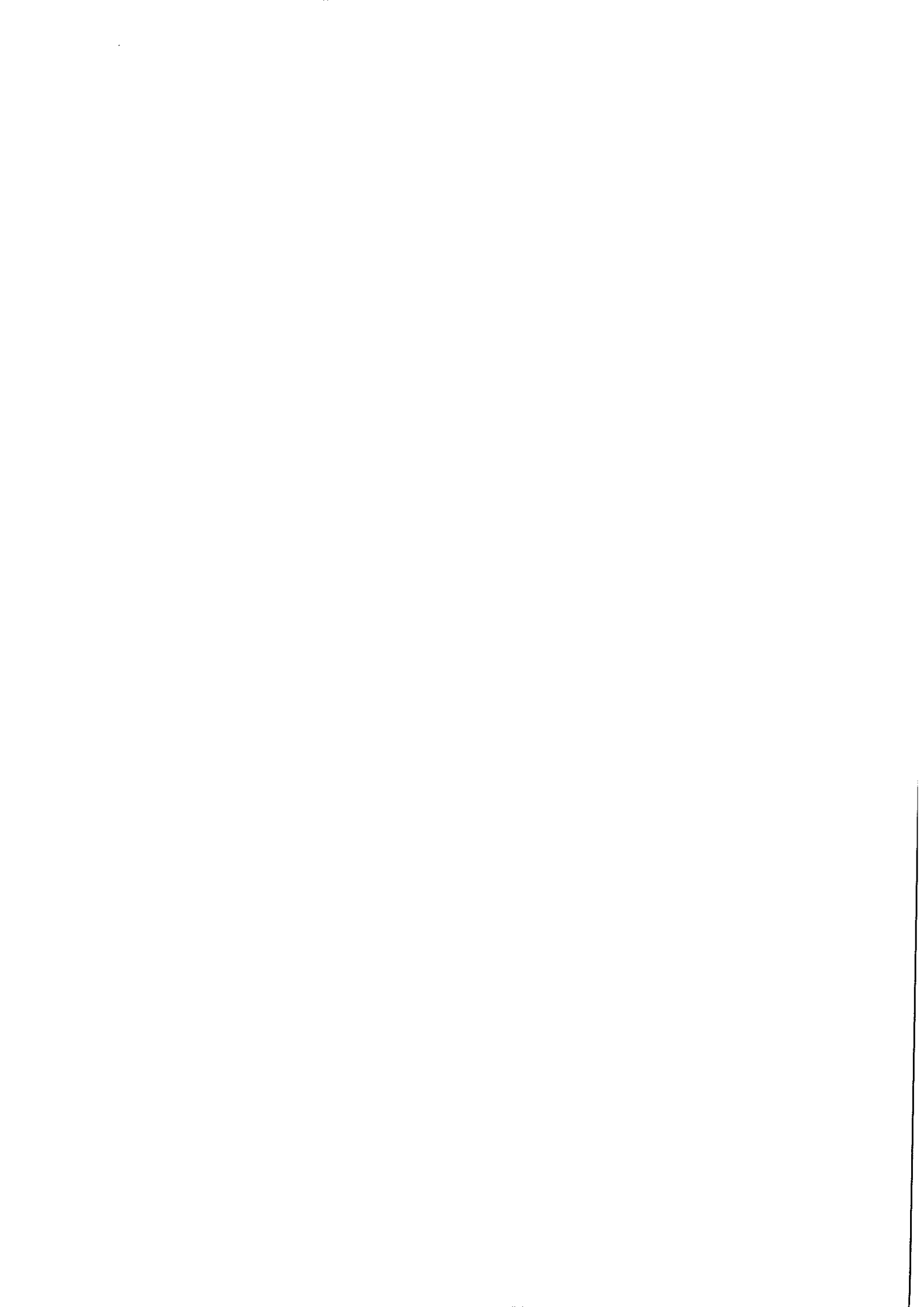
Commentaires complémentaires éventuels : Les recommandations relatives à l'enregistrement des courriers destinés à la commission d'enquête ont été faites par le commissaire enquêteur et les documents nécessaires remis.



**Le projet de création d'un
PARC NATUREL MARIN
sur l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais**

**2-2-3-VERIFICATION DE L’AFFICHAGE DE L’AVIS
D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES DE :
VENDEE**

Date du rapport : 23 novembre 2011.



**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **CHAMPAGNE-LES-MARAIS (85)** **visitée par : E. BENUS.**

Date de la vérification : Jeudi 18 août 2011.

Personne rencontrée à la Mairie :

- Mme SAVARIAU Isabelle, secrétaire générale.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ?

Affichage en mairie fait.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ? Le 28/07/11.

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Néant.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Consultation à l'accueil en présence du personnel de mairie.

Commentaires concernant l'affichage :

- Néant -

Commentaires complémentaires éventuels

Les documents de la Mission Pertuis – Gironde ont été reçus en mairie via Internet.

Les consignes de traitement du courrier (pour la commission d'enquête) ont également été vérifiées.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **GRUES (85)** **visitée par : E. BENUS.**

Date de la vérification : Vendredi 19 août 2011.

Personne rencontrée à la Mairie :

Mme LARROCHE Manuela – Adjoint Administratif.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ? Uniquement affichage en mairie.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ? Le 28/07/11.

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Néant.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Prise du dossier à l'accueil et consultation en salle du Conseil Municipal, puis restitution à l'accueil et vérification par le personnel de mairie, avant transmission à un tiers.

Commentaires concernant l'affichage :

- Néant -

Commentaires complémentaires éventuels

Les documents de la Mission Pertuis – Gironde ont bien été reçus en mairie.

Les consignes de traitement du courrier (pour la commission d'enquête) ont également été vérifiées.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **JARD-SUR-MER (85)**

visitée par : E. BENUS.

Date de la vérification : mercredi 17 août 2011.

Personne rencontrée à la Mairie :

- Mr LEBLOND Alain, Directeur Général des Services.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ?

- Affichage sur panneaux en mairie.
- A la Capitainerie.
- Sur 3 autres panneaux dans les hameaux et lieux-dits.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ? Le 28/07/11.

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Néant.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Au service accueil, en présence du personnel de mairie.

Commentaires concernant l'affichage :

L'affichage sur les 3 autres panneaux sera complété.

Commentaires complémentaires éventuels

Les documents de la Mission Pertuis – Gironde ont bien été reçus en mairie le 09/08/11.

Les consignes de traitement du courrier (pour la commission d'enquête) ont également été vérifiées

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **LA FAUTE-SUR-MER (85)** **visitée par : E. BENUS.**

Date de la vérification : mercredi 17 août 2011.

Personne rencontrée à la Mairie :

- Mr ETIENNE Jean-François, directeur des services Techniques.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ?

Affichage en mairie réalisé sur panneaux extérieurs.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ? Le 28/07/11.

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Néant.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Une salle de réunion de la mairie est mise à la disposition du public, avec contrôle de l'inventaire des Documents à l'issue de la consultation.

Commentaires concernant l'affichage :

- Néant -

Commentaires complémentaires éventuels

Il existe 3 autres panneaux beaucoup plus petits pour les informations locales, et seront utilisés.

L'avis d'enquête apparaîtra sur le site Internet de la commune.

Il apparaîtra également sur le panneau lumineux à défilement.

Les documents de la Mission Pertuis – Gironde n'étant pas arrivés, 1 photocopie a été faite pour la mairie.

Enfin, le commissaire enquêteur a rencontré le maire de la commune pour deviser avec lui.

Les consignes de traitement du courrier (pour la commission d'enquête) ont également été vérifiées.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **LA TRANCHE-SUR-MER (85)**

visitée par : E. BENUS.

Date de la vérification : mercredi 17 août 2011.

Personne rencontrée à la Mairie :

- Mr THIBAUD Gérard, Directeur Général des Services.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ?

Affichage réalisé en mairie.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ? Le 27/07/11.

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Néant.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Dossier à disposition du public à l'accueil, en présence du personnel de mairie.

Commentaires concernant l'affichage :

Commentaires complémentaires éventuels

2 panneaux, situés respectivement à *La Terrière* et à *La Grière* ne sont plus utilisés (sauf pour les convocations du Conseil Municipal), à cause du « sur-affichage pirate ».

L'avis d'enquête figure sur le site Internet de la commune.

Le message sera diffusé aussi sur le panneau lumineux à défilement.

Les documents de la Mission Pertuis – Gironde ont bien été reçus en mairie.

Les consignes de traitement du courrier (pour la commission d'enquête) ont également été vérifiées.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **L’AIGUILLON-SUR-MER (85)**

visitée par : E. BENUS.

Date de la vérification : mercredi 17 août 2011.

Personne rencontrée à la Mairie :

- Mr LE NOVERE Roland, Maire adjoint délégué à la sécurité.

- Mme DREBET Chantal, secrétaire.

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ?

Affichage fait sur panneau extérieur à la mairie.

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand ? Le 28/07/11.

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Néant.

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

Le public consulte à l’accueil, en présence du personnel de mairie.

Commentaires concernant l’affichage :

- Néant -

Commentaires complémentaires éventuels

Les documents de la Mission Pertuis – Gironde ont bien été reçus en mairie.

Les consignes de traitement du courrier (pour la commission d’enquête) ont également été vérifiées.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **LONGEVILLE-SUR-MER (85)**

visitée par : E. BENUS.

Date de la vérification : mercredi 17 août 2011.

Personne rencontrée à la Mairie :

- Mme GRONAU Laurence, adjoint administratif ;
- Mr BRINSTER, Directeur Général des Services.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ?

OUI, en mairie, avec 2 autres emplacements.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ? Le 28/07/11.

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Néant.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Consultation à l'accueil de la mairie, avec une table particulière.

Commentaires concernant l'affichage :

- Néant -

Commentaires complémentaires éventuels

2 autres emplacements, situés aux *Conches* et au *Clouzy* sont encore à faire.

Les documents de la Mission Pertuis – Gironde n'étant pas arrivés, 1 photocopie a été faite pour la mairie.

Les consignes de traitement du courrier (pour la commission d'enquête) ont également été vérifiées.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **PUYRAVAULT (85)**

visitée par : E. BENUS.

Date de la vérification : Jeudi 18 août 2011.

Personne rencontrée à la Mairie :

- Mme ANIORTE Laurence, secrétaire adjointe.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ?

Affichage fait en mairie.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand ? Le 28/07/11.

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Néant.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Dossier à l'accueil, et consultable dans la salle du Conseil Municipal, avec restitution systématique à l'accueil par l'emprunteur, avant remise à un tiers.

Commentaires concernant l'affichage :

Il existe 2 autres panneaux sur la commune, près du bar-tabac et près de la boulangerie. Il a été demandé

par le commissaire enquêteur d'y afficher également l'avis d'enquête.

Commentaires complémentaires éventuels

Les documents de la Mission Pertuis – Gironde ont bien été reçus en mairie.

Les consignes de traitement du courrier (pour la commission d'enquête) ont également été vérifiées.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **SAINTE-RADEGONDE-des-NOYERS (85)** visitée par : **E. BENUS.**

Date de la vérification : Jeudi 18 août 2011.

Personne rencontrée à la Mairie :

- Mme BECAUD Valérie, Adjoint Administratif ;
- Mr FROMENT René, Maire de la commune.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ?

Affichage en mairie fait.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand ? Le 29/07/11.

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Néant.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Consultation à l'accueil en présence du personnel de mairie, avec possibilité d'utiliser la salle du Conseil

Municipal, avec contrôle de l'intégralité du dossier lors de sa restitution à l'accueil.

Commentaires concernant l'affichage :

Il existe 4 autres panneaux d'affichage (hors mairie), sur lesquels l'avis d'enquête a été affiché.

Commentaires complémentaires éventuels

Les documents de la Mission Pertuis – Gironde n'étant pas arrivés, 1 photocopie a été faite pour la mairie.

Les consignes de traitement du courrier (pour la commission d'enquête) ont également été vérifiées.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **SAINT-MICHEL-en-L’HERM (85)**

visitée par : E. BENUS.

Date de la vérification : mercredi 17 août 2011.

Personne rencontrée à la Mairie :

- Mr BONNET Xavier, secrétaire général.

La commune dispose-t-elle d’un plan d’affichage ?

Affichage fait en mairie sur panneaux extérieurs.

Le dossier d’enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand ? Le 28/07/11.

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Néant.

Modalités d’accueil du public pour la consultation du dossier et l’utilisation du registre ?

Pièce particulière à disposition du public ; contrôle des pièces du dossier à chaque restitution à l’accueil en

Mairie.

Commentaires concernant l’affichage :

- Affichage prévu sur le panneau lumineux à défilement (car actuellement en panne).
- Affichage supplémentaire en centre-bourg, place de l’Abbaye.

Commentaires complémentaires éventuels

Les documents de la Mission Pertuis – Gironde ont été reçus en mairie le 09/08/11.

Les consignes de traitement du courrier (pour la commission d’enquête) ont également été vérifiées

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **SAINT-VINCENT-SUR-JARD (85)** **visitée par : E. BENUS.**

Date de la vérification : mercredi 17 août 2011.

Personne rencontrée à la Mairie :

- Mr CHABOT Robert, Maire de la commune.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ?

NON - Affichage uniquement en mairie.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand. ? Le 28/07/11.

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Néant.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Pièce particulière, avec visibilité depuis l'accueil par le personnel de mairie.

Commentaires concernant l'affichage :

- Néant -

Commentaires complémentaires éventuels

Les documents de la Mission Pertuis – Gironde ont bien été reçus en mairie.

Les consignes de traitement du courrier (pour la commission d'enquête) ont également été vérifiées.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **TALMONT-SAINT-HILAIRE (85)** visitée par : **E. BENUS.**

Date de la vérification : mercredi 17 août 2011.

Personne rencontrée à la Mairie :

- Mr POULLAOUËC Gwendal, responsable du service Urbanisme.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ?

- Affichage sur panneaux en mairie.

- Affichage sur autres panneaux dans les hameaux et les lieux-dits.

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand ? Semaine 30.

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Néant.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Consultation dans une pièce particulière.

Commentaires concernant l'affichage :

- Néant -

Commentaires complémentaires éventuels

Les documents de la Mission Pertuis – Gironde n'ont pas été vus.

Les consignes de traitement du courrier (pour la commission d'enquête) ont également été vérifiées.

**PROJET DE PARC NATUREL MARIN
VERIFICATION DE L’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES**

Commune de : **TRIAIZE (85)**

visitée par : E. BENUS.

Date de la vérification : Jeudi 18 août 2011.

Personne rencontrée à la Mairie :

- Mr JOUIN Jacques, secrétaire général.

La commune dispose-t-elle d'un plan d'affichage ?

Affichage en mairie fait et conforme.

Affichage secondaire au lieu-dit « Le Vignaud ».

Le dossier d'enquête et le registre sont-ils bien arrivés ? OUI quand ? Le 28/07/11.

Questions éventuelles au sujet du dossier ? Néant.

Modalités d'accueil du public pour la consultation du dossier et l'utilisation du registre ?

Consultation à l'accueil, et éventuellement dans une pièce séparée.

Commentaires concernant l'affichage :

- Néant -

Commentaires complémentaires éventuels

Les documents de la Mission Pertuis – Gironde ont bien été reçus en mairie.

Les consignes de traitement du courrier (pour la commission d'enquête) ont également été vérifiées.

